



Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

RPQS 2021



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2021

•	PREAMBULE	... 5
I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	
1.	LE TERRITOIRE	... 6
2.	LES COLLECTES	
1.	Les ordures ménagères résiduelles – OMR	... 8
	<i>a. Les ordures ménagères résiduelles assimilées des particuliers</i>	... 8
	<i>b. Les ordures ménagères résiduelles assimilées des professionnels</i>	... 13
2.	Les collectes sélectives	... 14
	<i>a. Les Points d'Apport Volontaire – PAV</i>	... 14
	<i>b. Les colonnes de TRI 1 m3 Lolly</i>	... 20
	<i>c. Le matériel de TRI du SIDEFAGE</i>	... 21
3.	Les autres collectes	... 23
	<i>a. Les déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI)</i>	... 23
	<i>b. Les cartons bruns d'emballage</i>	... 24
	<i>c. Les cartons bruns de Noël</i>	... 25
	<i>d. Le textile – Eco TLC</i>	... 26
	<i>e. Les sapins de Noël</i>	... 27
4.	Le refus de collecte des ordures ménagères résiduelles	... 30
5.	La déchèterie	... 32

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2021

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

3. LES TRAITEMENTS ... 42

4. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ... 53

1. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ... 54
2. La communication tout au long de l'année ... 55
3. Le compostage ... 60
 - a. *Le compostage individuel de jardin* ... 62
 - b. *Le compostage partagé de quartier* ... 64
 - c. *Le compostage partagé en pied d'immeuble* ... 65
 - d. *Le compostage individuel d'intérieur – Lombricompostage* ... 66
4. Opération STOP PUB ... 67
5. Exemplarité de la collectivité ... 68
6. Convention de partenariat avec LA FABRIQUE A BICLOU ... 70
7. Convention de partenariat avec ET APRES ? ... 71

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2021

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

3. LES MONTANTS PERCUS ... 72

4. LES COUTS DE SERVICE ... 73

III. SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR LE PAYS ROCHOIS ... 76

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2021

• CONTEXTE HISTORIQUE

La collecte des ordures ménagères est une compétence historique du SIVOM puis de la Communauté de Communes du Pays Rochois en 2000. Le service de collecte s'est adapté au fil des ans aux contraintes réglementaires, aux évolutions techniques afin de garantir aux usagers un service de qualité et d'en maîtriser les coûts.

Les modes de collecte ont beaucoup évolué, la création de la déchèterie en 1997 et la mise en place du tri avec notre adhésion au SIDEFAGE en 1999 ont été des étapes indispensables avec des bénéfices environnementaux certains.

• AUJOURD'HUI

La prévention des déchets est aujourd'hui un enjeu fort pour la collectivité car c'est de l'effort de chacun que le service rendu pourra continuer à progresser, en adaptant nos modes de consommation et nos comportements.

Les évolutions réglementaires à venir, nous incitent également à mettre en place de nouveaux services et à accompagner les usagers afin de faire évoluer encore plus leurs comportements.

Le présent rapport synthétise l'action du service public de prévention et de gestion des déchets. L'année 2021, encore influencée par les conditions sanitaires liées au COVID, montre une augmentation du tonnage des déchets produits. Le ratio de production par habitant a progressé de 50kg par rapport à 2020 et de 22kg par rapport à 2019.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays Rochois exerce la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » transférée par les 9 communes qui la composent.

A ce titre, elle assure la collecte des ordures ménagères et la gestion de la déchèterie.

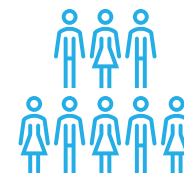
Le transfert des déchets y compris ceux issus de la collecte sélective et le traitement (ordures ménagères et emballages) sont des compétences transférées au SIEFAGE (Syndicat mixte de gestion des déchets du Faucigny Genevois). La CCPR est adhérente au SIEFAGE depuis le 30 décembre 1999.



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Commune	Date début	Population INSEE 2021	Population DGF 2021
Amancy	01/01/1998	2 767	2 805
Arenthon	01/01/1998	1 850	1 875
Cornier	01/01/1998	1 347	1 368
Eteaux	01/01/1998	2 081	2 096
La Chapelle-Rambaud	01/01/1998	266	285
La Roche-sur-Foron	01/01/1998	11 516	11 667
Saint-Laurent	01/01/2003	871	904
Saint-Pierre-en-Faucigny	01/01/2003	7 026	7 134
Saint-Sixt	01/01/1998	1 058	1 133
TOTAL		28 782	29 267

341 habitants supplémentaires en 2021 soit une augmentation de 1,18% de la population du territoire.



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2. LES COLLECTES

1. Les ordures ménagères résiduelles – OMR

a. Les ordures ménagères résiduelles des particuliers

La collecte des OMR est assurée en régie, deux modes de collecte coexistent sur le Pays Rochois :

- ✓ La collecte en porte à porte ou en point de regroupement : PAP
- ✓ La collecte en point d'apport volontaire (enterré ou semi-enterré) : PAV

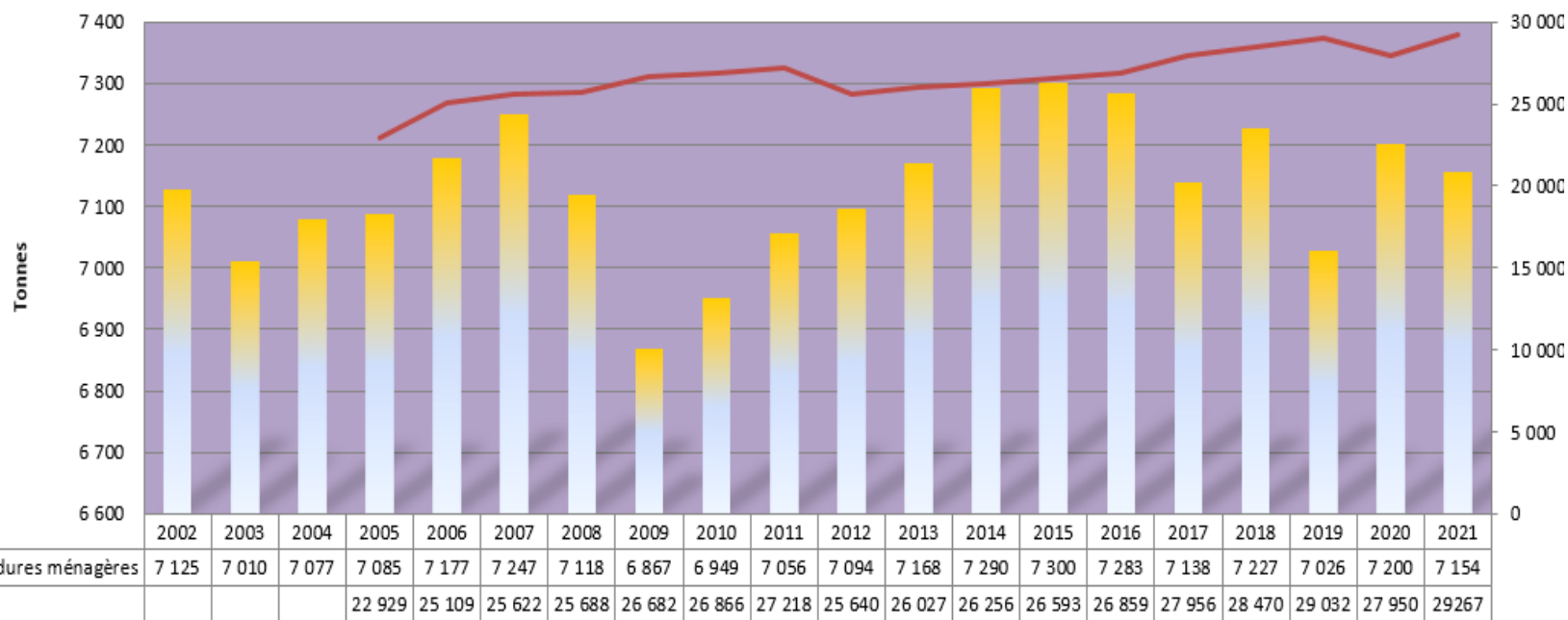
L'organisation de la collecte est définie dans le règlement de service de collecte des ordures ménagères approuvé par le Conseil Communautaire du 18 mai 2021.

Dans un contexte réglementaire imposant des diminutions de tonnage d'ordures ménagères et une amélioration des performances de tri, la Communauté de Communes du Pays Rochois a mis l'accent sur le développement de points d'apport volontaire d'emballages.

La densification des points de tri permet de favoriser le geste de tri et ainsi d'alléger la poubelle « grise » (ordures ménagères).

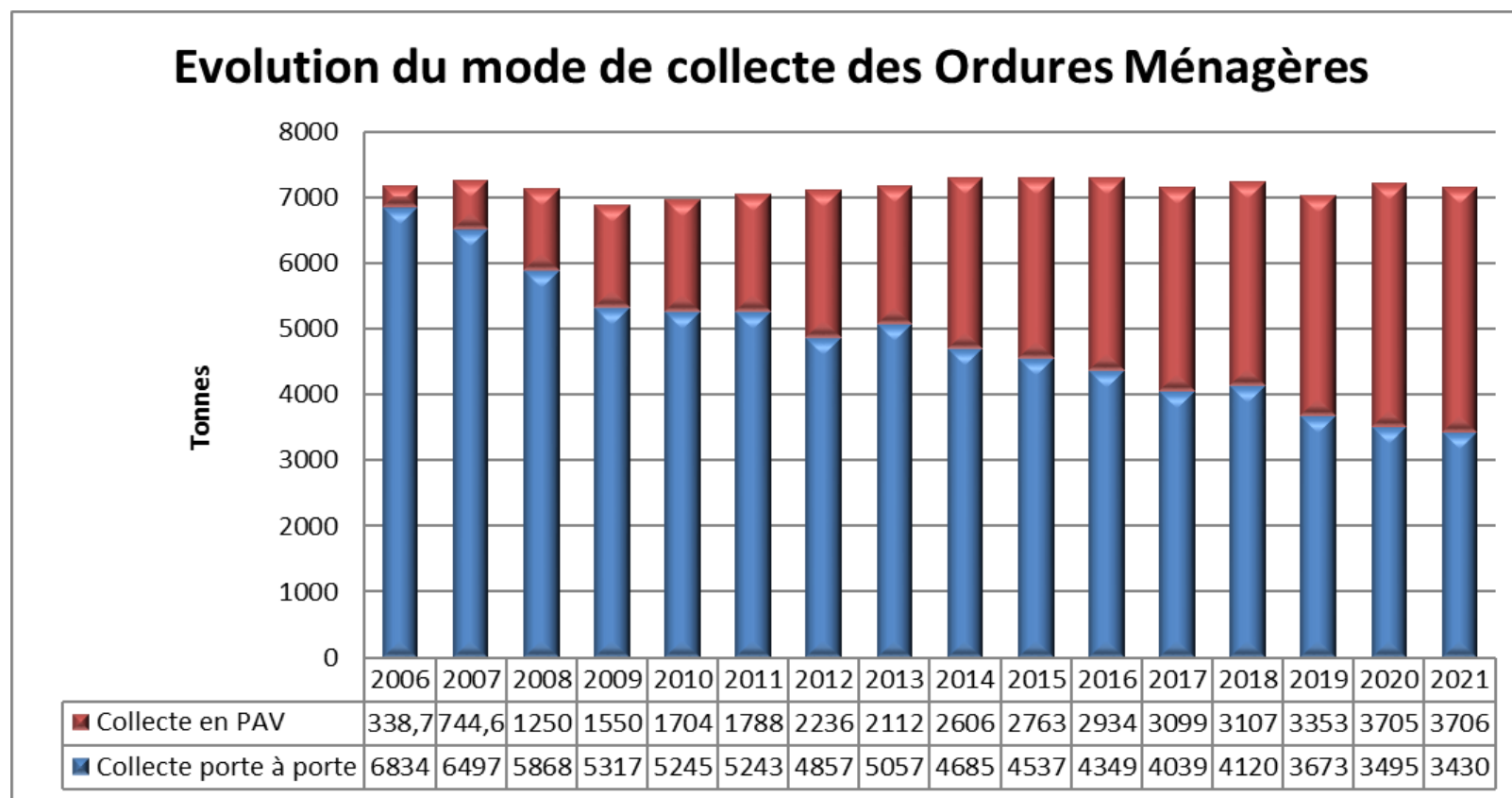
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Evolution des tonnages Ordures Ménagères



On constate une très légère diminution des tonnages collectés de l'ordre de 0,64% soit 46Kg au total et ce malgré une légère augmentation de la population. Le ratio par habitant est donc de 247kg en 2021 contre 249kg en 2020.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)



Pour la deuxième année consécutive, les tonnages d'ordures ménagères collectés en semi-enterré sont supérieurs à ceux collectés en porte à porte. 52% des OMR sont déposés dans un PAV.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Répartition par foyer des deux modes de collecte sur la base de 2,3 personne par foyer

Commune	Collecte au porte à porte		Collecte en point d'apport volontaire	
Amancy	50%	609	50%	609
Arenthon	50%	407	50%	407
Cornier	10%	59	90%	536
Eteaux	0%	-	100%	905
La Chapelle Rambaud	0%	-	100%	124
La Roche-sur-Foron	70%	3 551	30%	1 522
St Laurent	0%	-	100%	393
Saint Pierre-en-Faucigny	65%	2 016	35%	1 085
St Sixt	0%	-	100%	460
TOTAL	52%	6 642	48%	6 041

On notera qu'il y a 52% des habitants qui sont collectés au porte à porte mais que 52% des OMR proviennent des Points d'Apport Volontaire.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Logistique de la collecte des OMR

Collecte	Moyens humains affectés en ETP	Fréquence de collecte	Moyen matériel et énergie
Porte à porte	3	C1 et C2	1 camion GNV +1 secours gasoil
Apport volontaire	1	C1	1 camion grue GNV +1 grue secours gasoil
Encadrement	0.5		

C1 = 1 collecte par semaine

C2 = 2 collectes par semaine



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

b. Les ordures ménagères résiduelles assimilées des professionnels :

Depuis 2009, les Elus ont opté pour le principe d'une **redevance spéciale** basée sur le volume de **déchets assimilables aux déchets des ménages** produits par les professionnels (délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2008).

- ✓ Un forfait de base est appliqué aux petits producteurs dont le volume est inférieur à 120 l hebdomadaire.
- ✓ Il est possible de déclarer un ou des bacs « confort ». Ces bacs permettent d'assurer une rotation et l'optimisation du remplissage. Ils ne modifient pas le volume hebdomadaire déclaré puisqu'ils ne sont présentés à la collecte qu'en remplacement d'un des bacs prévus (non facturés en collecte et traitement mais en location si tel est le cas).
- ✓ Les volumes de bacs disponibles pour les professionnels sont les suivants:
 - 120 litres
 - 240 litres
 - 330 litres
 - 660 litres
 - 750 litres
- ✓ Les professionnels peuvent être exonérés de leur redevance spéciale en justifiant d'un contrat de prestation de collecte et de gestion de leurs déchets ménagers assimilés par un prestataire privé.
- ✓ Les tonnages collectés sont comptabilisés dans les tonnages globaux d'OMR.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2. Les collectes sélectives

a. Les Points d'Apport Volontaire - PAV

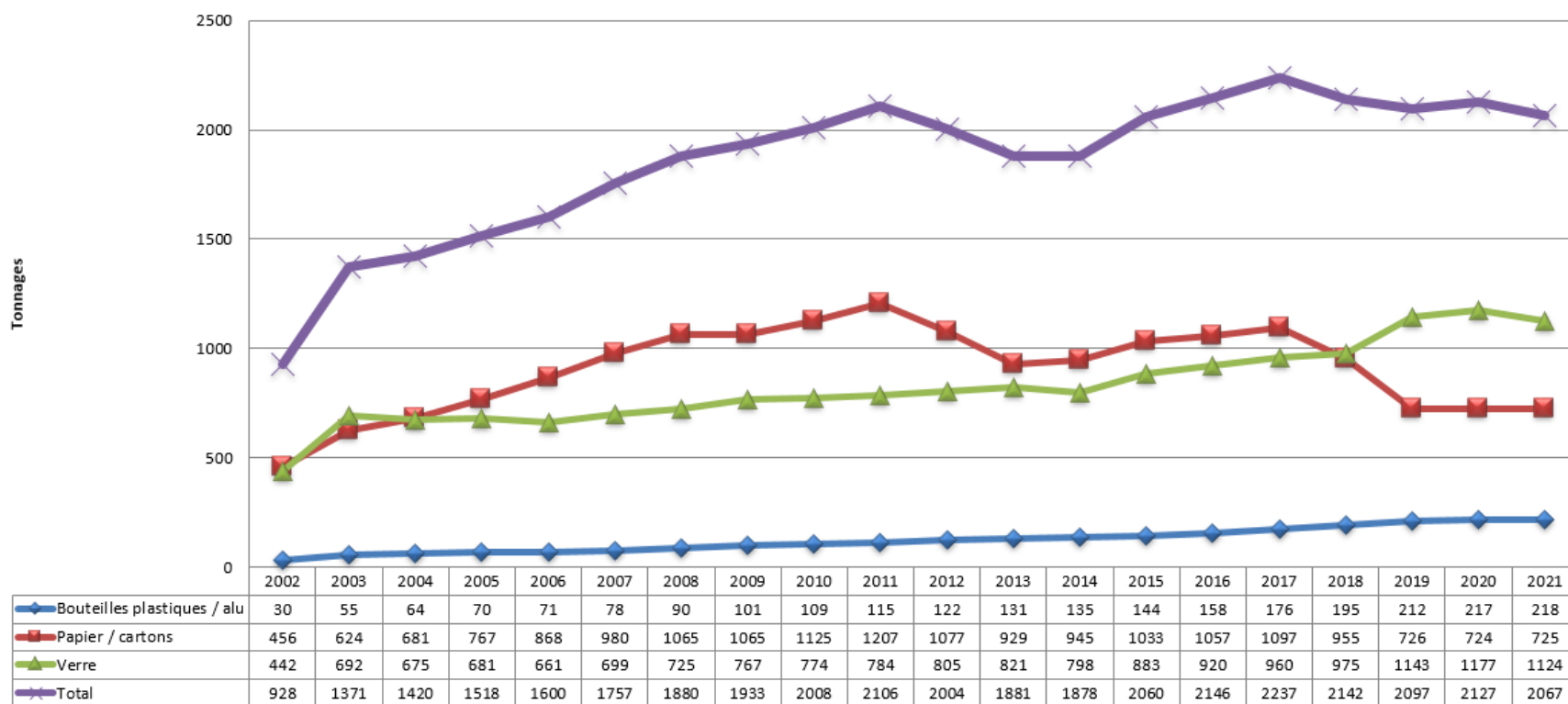
- ✓ Organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, la collecte sélective est effectuée via des points d'apports volontaires (aérien, semi-enterré ou enterré).



- ✓ La compétence de collecte et de traitement a été transférée au SIDEFAGE, ces missions sont effectuées par des prestataires de service.
- ✓ Les soutiens versés par les Eco-organismes (CITEO) sont perçus par le SIDEFAGE ainsi que les recettes de vente des matériaux.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES COLLECTES SELECTIVES

Evolution des collectes sélectives sur le territoire de la CCPR



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES COLLECTES SELECTIVES

Evolution de la collecte sélective sur le territoire de la CCPR:



Moins 2,4% en collecte sélective trois flux confondus

- Stabilité des non fibreux (bouteilles plastique et emballage alu) = 218 tonnes
 - Stabilité des fibreux (Papiers et cartonnettes) = 725 tonnes
 - Baisse du verre = 1 124 tonnes
- TOTAL = 2 067 tonnes**

Production par habitant :

- Non fibreux (bouteilles plastique et emballage alu) = 7,5 kg
- Fibreux (Papiers et cartonnettes) = 24,8 kg
- Verre = 38,5 kg

71kg

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES COLLECTES SELECTIVES

Taux de dotation de
conteneurs de TRI

Ratio cible 1 pour
300 habitants

Déficit de conteneurs de TRI = 8 :

✓ Arenthon :

- Fibreux x 2
- Non fibreux x 2
- Verre x 1

✓ Saint-Sixt :

- Fibreux x 1
- Non fibreux x 1
- Verre x 1

CCPR	flux	niveau de correspondance à la dotation de 1/300 2021	niveau de correspondance à l'objectif de 1/300 Janvier 2022	différence (en %)
Amancy	Fibreux	80%	110%	↑ 30%
	Non Fibreux	80%	120%	↑ 40%
	Verre	80%	110%	↑ 30%
Arenthon	Fibreux	71%	71%	→ 0%
	Non Fibreux	71%	71%	→ 0%
	Verre	86%	86%	→ 0%
La-Chapelle-Rambaud	Fibreux	200%	200%	→ 0%
	Non Fibreux	200%	200%	→ 0%
	Verre	200%	200%	→ 0%
Cornier	Fibreux	120%	120%	→ 0%
	Non Fibreux	120%	120%	→ 0%
	Verre	140%	140%	→ 0%
Eteaux	Fibreux	143%	138%	↓ -5%
	Non Fibreux	114%	113%	↓ -2%
	Verre	114%	113%	↓ -2%
La-Roche-sur-Foron	Fibreux	121%	128%	↑ 8%
	Non Fibreux	110%	110%	→ 0%
	Verre	113%	113%	→ 0%
Saint-Laurent	Fibreux	100%	100%	→ 0%
	Non Fibreux	100%	100%	→ 0%
	Verre	100%	100%	→ 0%
Saint-Pierre-en-Faucigny	Fibreux	104%	112%	↑ 8%
	Non Fibreux	108%	116%	↑ 8%
	Verre	108%	116%	↑ 8%
Saint-Sixt	Fibreux	75%	75%	→ 0%
	Non Fibreux	75%	75%	→ 0%
	Verre	75%	75%	→ 0%

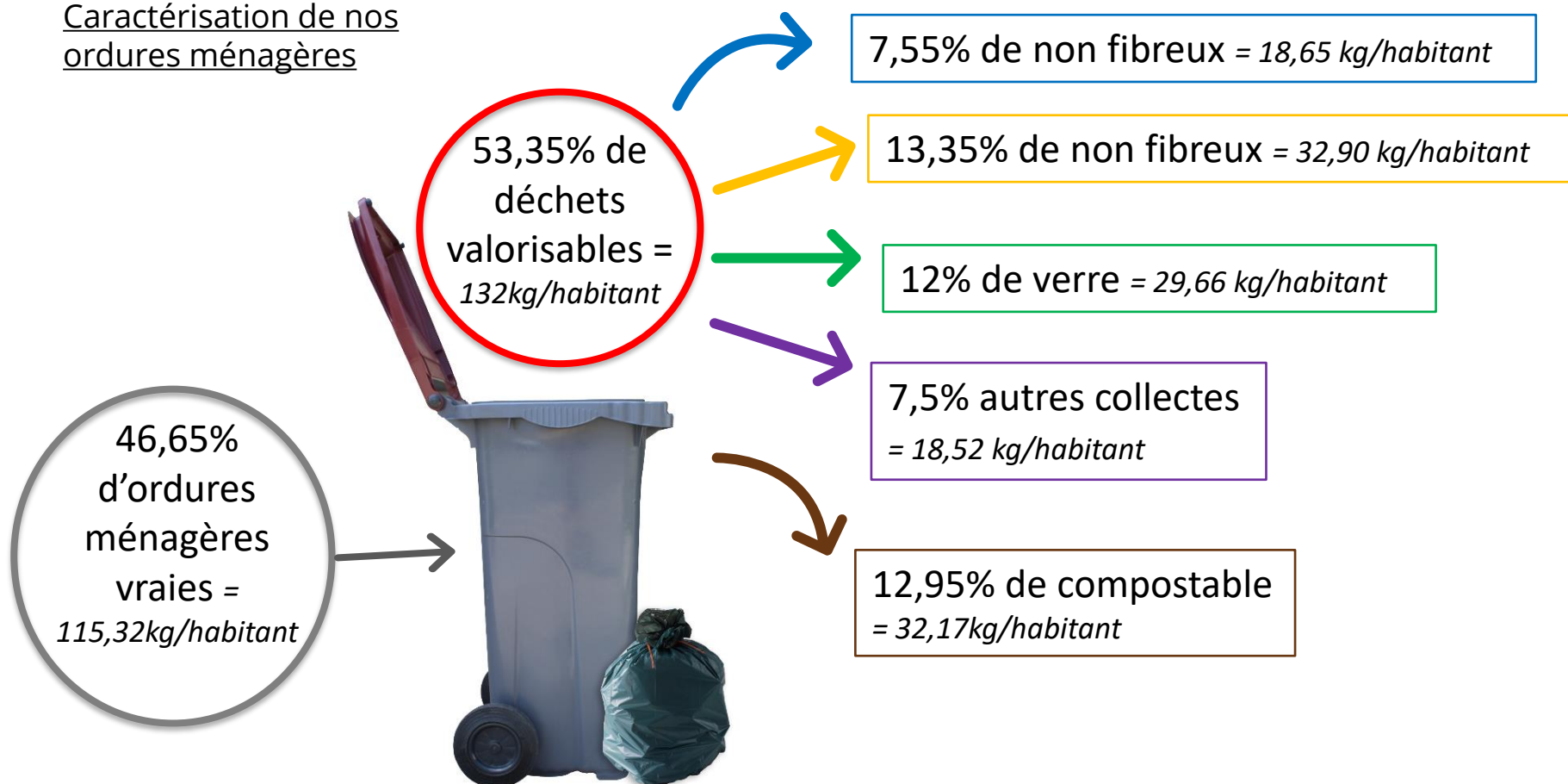
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES COLLECTES SELECTIVES

La CCPR dispose de 109 points d'apport volontaire 3 flux (déchèterie comprise)

Communes	Nombre de conteneurs de TRI			
	Fibreux	Non fibreux	Verre	TOTAL
Amancy	11	12	11	34
Arenthon	5	5	6	16
Cornier	6	6	7	19
Eteaux	11	9	9	29
la Chapelle Rambaud	3	3	3	9
La Roche-sur--Foron	50	43	44	137
St Laurent	4	4	4	12
St Pierre-en-faucigny	28	29	29	86
St Sixt	3	3	3	9
Total	121	114	116	354

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES COLLECTES SELECTIVES

Caractérisation de nos ordures ménagères



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES COLLECTES SELECTIVES

b. Les colonnes de tri 1m3 LOLLY

La CCPR s'est équipée de 5 colonnes de tri aérien de 1m3 afin de proposer aux associations et communes, une solution de tri des papiers/cartonnettes, des emballages alu et des bouteilles en plastique ainsi que du verre, lors de leurs manifestations.

Ces conteneurs sont mis à disposition gratuitement et une procédure de vidage a été mise en place avec SIDEFAGE.

Une période de test de 6 mois, était prévue de mai à octobre 2020, mais elle n'a pas pu avoir lieu à cause des conditions sanitaires empêchant toutes manifestations.

Une reprise de celles-ci nous a permis d'équiper deux gros événements ayant lieu à la Roche-sur-Foron:

- ✓ Festival de Blue Grass
- ✓ Ronde des Lumières – Fêtes de Noël



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES COLLECTES SELECTIVES

b. Le Matériel de tri du SIDEFAGE

Afin de réduire les flux d'ordures ménagères produits lors de manifestations, le SIDEFAGE propose également une mise à disposition gratuite de matériel de tri des déchets.

Poubelles de tri = 4 sacs de 110L permettant le tri

- ✓ du verre,
- ✓ des papiers/cartonnettes
- ✓ des bouteilles plastiques et cannettes
- ✓ des ordures ménagères.

Les poubelles de tri disposent d'une signalétique simple pour guider le geste du tri. L'emprunteur s'engage à apporter les déchets aux conteneurs les plus proches à la fin de la manifestation et à rendre le matériel propre et rangé.



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES COLLECTES SELECTIVES

b. Le Matériel de tri du SIDEFAGE

Des gobelets de 30cl:



La demande de prêt de gobelets doit être faite auprès du SIDEFAGE pour au moins 200 verres.

Les gobelets doivent être restitués lavés et séchés.

Les cabas de TRI:

Le SIDEFAGE, dans le cadre de ses missions de communication en faveur du tri des déchets a réalisé des sacs cabas de pré-collecte. Ceux-ci sont disponibles à la Maison de Pays et dans les mairies de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Autres matériels pouvant être loués au SIDEFAGE:

- ✓ Expositions
- ✓ Conteneurs de tri de 4m3
- ✓ Jeux
- ✓ Panneaux éducatifs
- ✓ Poubelle pédagogique ...



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

3. Les autres collectes



a. Les déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI)

En 2014, la CCPR a contractualisé avec l'Eco-organisme DASTRI chargé, au niveau national, d'organiser la collecte et le traitement des DASRI. Selon le principe des REP (responsabilité élargie du producteur), l'Eco-organisme est financé par les metteurs sur le marché de piquants-coupants. 2 bornes ont été mises en place sur notre territoire.

En mars 2021, ce service a pris fin, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, dans son article 89, concernant la responsabilité des producteurs, a rendu obligatoire la collecte gratuite des DASRI dans toutes les officines.

Du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 2021 114,61 kg de DASRI ont été collectés dans nos 2 bornes et du 1^{er} mars au 31 décembre 2021 629,77 kg ont été collectés par les 6 pharmacies soit un total de 744,38 kg.

On note une progression de 69,5% par rapport à 2020 et de 49,4 % par rapport à 2019

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES AUTRES COLLECTES

3. Les autres collectes

b. Les cartons bruns d'emballage



En 2013, création d'un service gratuit de collecte des cartons d'emballage des professionnels afin d'éviter la présence de ceux-ci dans les ordures ménagères en PAV.

Cette collecte est principalement centralisée sur les zones à forte production :

- ✓ Centres villes (saint Pierre-en-Faucigny et La Roche-sur-Foron)
- ✓ Les zones d'activités

Elle a lieu tous les jeudis matins de 4h à 7h30.

Les cartons doivent être pliés et présentés à la collecte la veille au soir.

En cas de grosse quantité, un bac de 750 litres peut être fourni par la CCPR.

En 2021, la collecte a été de 153 tonnes soit une baisse de 0,64% par rapport à 2020.

- 2019 = 165 tonnes
- 2020 = 154 tonnes
- 2021 = 153 tonnes

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES AUTRES COLLECTES

Les cartons bruns de Noël

Afin de limiter la quantité de cartons bruns dans les conteneurs à ordures ménagères et déposés sauvagement sur la voie publique, un service supplémentaire de collecte de cartons à été instauré en 2018 durant la période des fêtes de fin d'année,

Où déposer vos cartons bruns ?

Du 21 décembre au 10 janvier, le Pays Rochois vous propose 19 points de collecte complémentaires pour déposer vos cartons bruns, en plus de la déchetterie : alors pour les fêtes, n'oubliez pas de valoriser vos cartons bruns et de ne pas les déposer dans vos ordures ménagères !



Communauté de Communes du Pays Rochois

[Bilan de la collecte de cartons]

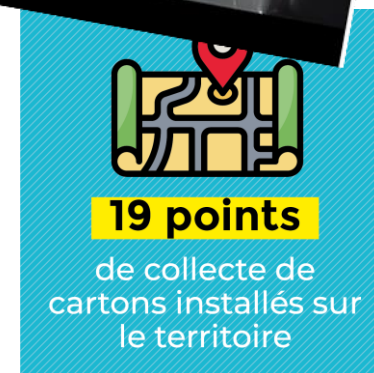
Du 21 décembre 2020 au 11 janvier 2021, 19 points de collecte de cartons bruns ont été ajoutés sur le territoire.

Pourquoi cette opération ?

Période de fêtes de fin d'année 🎄 * crise sanitaire 🏠 = commandes par internet 📦 = cartons 📦

📊 Bilan : > 7 tonnes collectées, un meilleur tri des déchets durant la période des fêtes et des déplacements en déchetterie évités pour les habitants 🌱

🙏 Merci à toutes et tous pour votre vigilance 🙏



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES AUTRES COLLECTES



c. Les textiles – Eco Tlc

En 2012, afin de diminuer la quantité de textiles déposés dans les bennes d'encombrants incinérables de la déchèterie et dans les ordures ménagères, il a été décidé de mettre en place des bornes de collecte spécifiques sur le territoire.

2012 =	2 bornes collectées par Le Relais (entreprise de l'ESS) -	1 point
2013 =	7 bornes collectées par Le Relais et Alpabi -	6 points
2017 =	13 bornes collectées par La Fibre Savoyarde et Alpabi -	11 points
2021 =	15 bornes collectées par La Fibre Savoyarde -	11 points

La Fibre Savoyarde est une association de l'Economie Sociale et Solidaire qui détient l'agrément Eco-Tlc Re-fashion pour la collecte des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES AUTRES COLLECTES

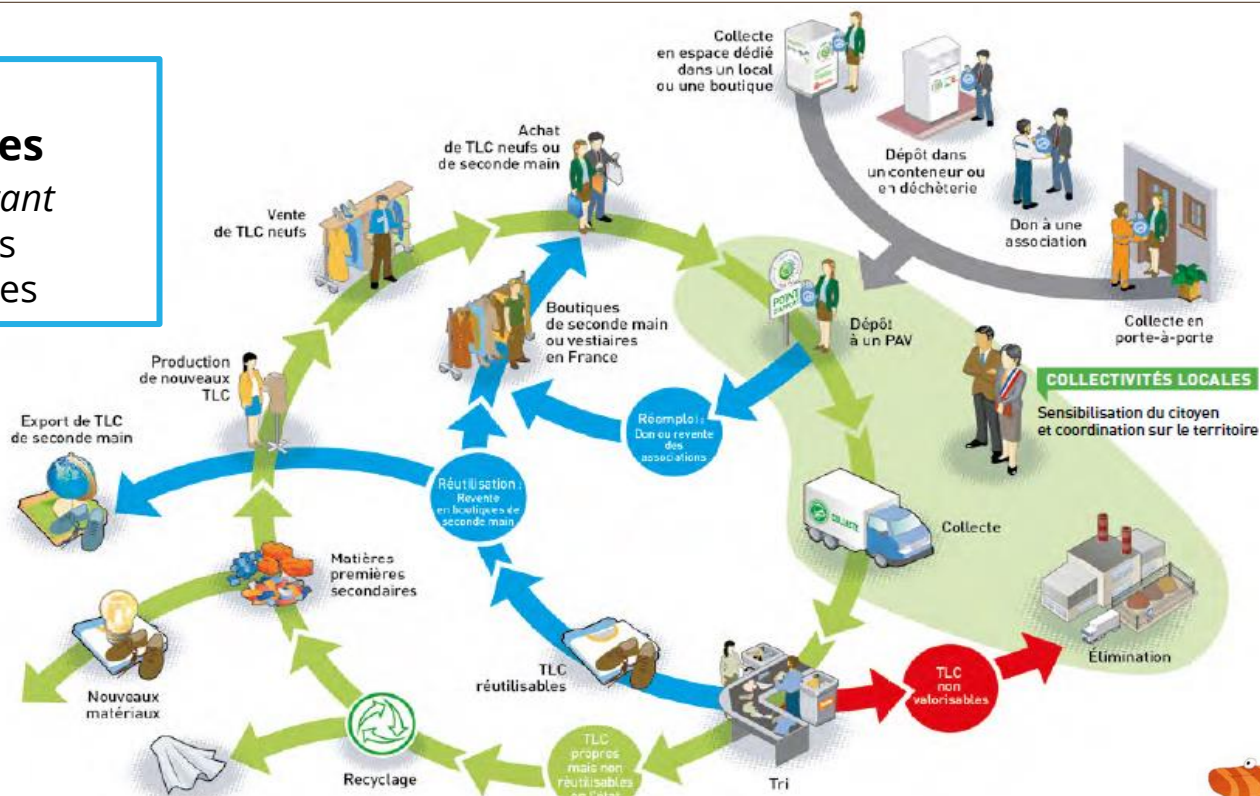
Pour la CCPR:

2021= 107 tonnes

3,6kg/habitant

2020 = 88,5 tonnes

2019 = 113,5 tonnes



EN FRANCE,
on estime la collecte à
223 000 tonnes par an
sur **624 000 tonnes**
mises sur le marché

- ➡ Origine de la collecte par type de Point d'Apport Volontaire (PAV)
- ➡ Réutilisation en France et à l'export
- ➡ Recyclage et autres valorisations matière en France et à l'export
- ➡ Élimination en France

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES AUTRES COLLECTES

Communauté de Communes du Pays Rochois
22 février 2021 -

[Tri des vêtements]

Ne jetez pas vos vieux vêtements à la poubelle mais donnez leur une 2e vie en les déposant dans l'un des 13 points de collecte présents sur le Pays Rochois !

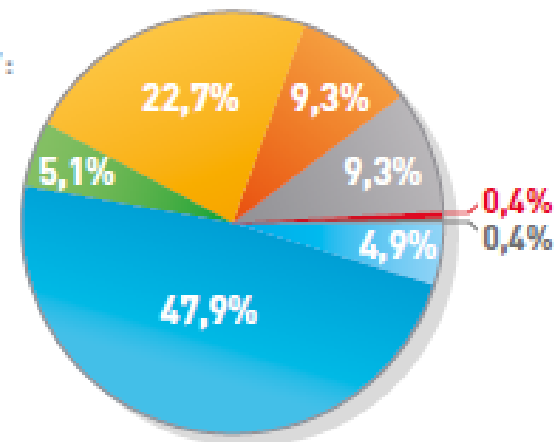
Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous : <https://bit.ly/2SAfjRR>

La Roche-sur-For... Voir plus



LE TRI SE RÉPARTIT EN FRANCE DE LA MANIÈRE SUIVANTE EN 2017 :

- Crème
- 2ème/3ème choix
- Chaussures
- Effilochage
- Essuyage
- Valorisation en CSR*
- Élimination avec énergie
- Élimination sans énergie



- ✓ 58% des textiles collectes par la Fibre savoyarde suivent une filière de réemploi:
 - 2% en France
 - 98% Madagascar, Gabon, Tunisie et Algérie
- ✓ 40% sont recyclés
- ✓ 2% sont incinérés avec récupération d'énergie

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LES AUTRES COLLECTES

d. Les sapins de Noël

Afin de limiter le nombre de sapins de Noël dans les conteneurs à ordures ménagères et déposés sauvagement sur la voie publique, un service supplémentaire de collecte de sapins a été instauré en 2018 en partenariat avec l'entreprise d'insertion Alvéole qui collecte les sapins et les achemine à la déchèterie.

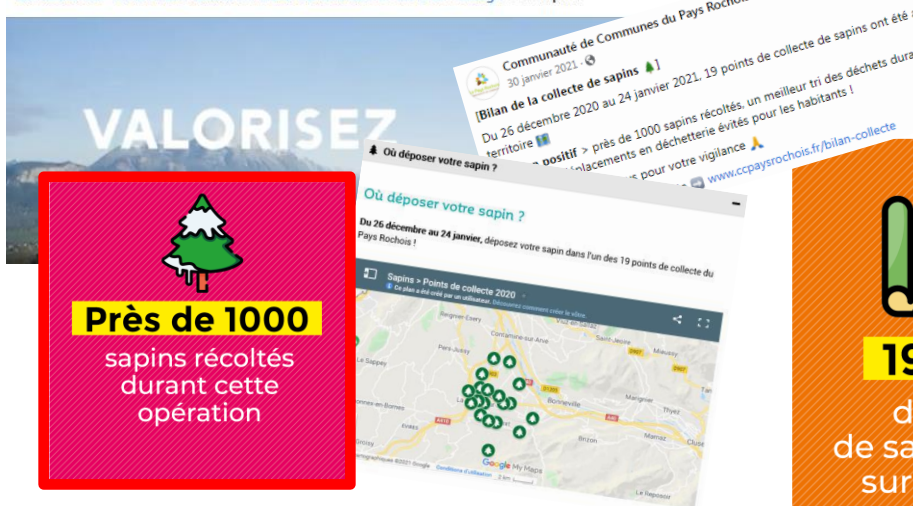
Communauté de Communes du Pays Rochois
15 janvier 2021 · 📍

[Collecte de sapins 🌲]

Jusqu'au dimanche 24 janvier 2021, le Pays Rochois vous aide à valoriser vos déchets de fêtes en installant des points de collecte pour vos **sapins** 🌲

Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous 📍 www.ccpaysrochois.fr/zerodechet

La Roche-sur-Foron Saint-Laurent Haute-Savoie Saint Pierre en Faucign... Voir plus



Près de 1000

sapins récoltés
durant cette
opération



4 tournées

de collecte des
sapins, entre
le 26 déc. 2020 et
le 24 janv. 2021



19 points

de collecte
de sapins installés
sur le territoire



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LE REFUS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

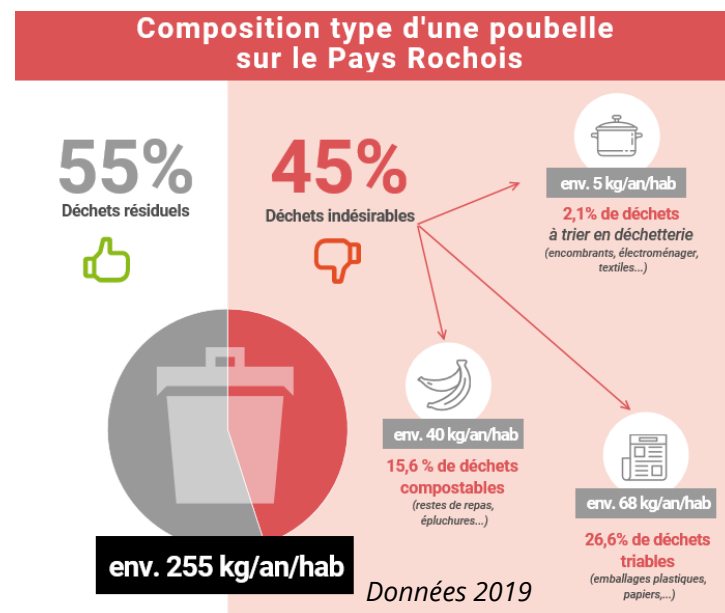
4. Le refus de collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères contiennent encore trop de déchets indésirables.

On y retrouve des matières organiques compostables, mais aussi des déchets qui devraient être triés en déchèterie (encombrants, déchets verts...) ou dans l'un des 100 points d'apport volontaire emballages plastiques, cartonnettes, bocaux/bouteilles en verre...) présents sur le territoire.

Ces milliers de déchets non-autorisés ont une conséquence financière importante sur le budget du service. Il est essentiel de réduire leur volume afin d'éviter une augmentation trop importante de la redevance ordures ménagères, assumée par l'ensemble des habitants et entreprises du territoire, et plus globalement pour atteindre l'objectif souhaité par le gouvernement, de réduction des déchets .

Pour dire stop aux dépôts de ces déchets non autorisés, en octobre 2018, les élus du Pays Rochois ont donc décidé de mettre en place un mois test de refus de collecte.



En octobre 2021, le refus de collecte devient effectif et permanent.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LE REFUS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Refus de collecte : Pour qui ? Comment ?

Les agents de collecte des déchets effectuent un contrôle des bacs collectés au porte à porte. S'ils constatent la présence de déchets non autorisés, le bac ne sera pas ramassé. La présence de déchets verts ou toxiques (peintures, solvants...), d'encombrants, de gravats ou encore de bouteilles en verre, de cartons ou d'emballages plastiques, entrainera donc un refus de collecte de la part des agents de terrain.



24 refus de collecte concernant essentiellement des professionnels ont été traités entre le 11 octobre et le 14 décembre.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

5. La déchèterie

La Communauté de Communes compte une déchèterie exploitée en régie sur son territoire. Elle est située zone des Dragiez.

Elle est destinée aux différents déchets produits par les ménages et ne relevant pas de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Commune / site	Mode de gestion	Date d'ouverture	2019	2020	2021
Roche-sur-Foron (La) - ZAC des Dragiez	Régie	01/04/1997	7 721 t	6 663 t	8 418 t

	Horaires d'été <i>Du 15 avril au 14 octobre</i>	Horaires d'hiver <i>Du 15 octobre au 14 avril</i>
Du lundi au vendredi	8h-12h et 14h-19h	8h-12h et 13h30-17h30
Le samedi	8h-19h	8h-17h30

Fermeture les jours fériés



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA DÉCHÈTERIE

Moyens humains :

- ✓ 5 agents en roulement pour une présence effective en ouverture de 3 agents
- ✓ 0,5 agent d'encadrement

Fréquentation :

Fréquentation / nombre de visites :	2018	2019	2020	2021
Particuliers :	111 846	...	73 427*	116 193

2019 = système de comptage hors service

2020 = données incomplètes

On constate une augmentation de 4% de la fréquentation par rapport à 2018.

Record de fréquentation le samedi 28 août avec **675 véhicules soit 1 voiture par minute.**

Juin = 11 097 véhicules

Juillet = 11 977 véhicules

Août = 12 693 véhicules

Moyenne annuelle de 380 véhicules/jour (42 véhicules/heure)

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LA DÉCHÈTERIE

Conditions d'accès (extrait du règlement intérieur):

- ✓ Réservée aux particuliers résidants sur le territoire de la CCPR et s'acquittant de leur redevance des ordures ménagères;
- ✓ Depuis 2012 = accès interdit à tous les professionnels, une déchèterie professionnelle ayant ouvert sur le territoire;
- ✓ Depuis 2013 =
 - *contrôle d'accès par carte nominative (puce RFID)*
 - *1 carte gratuite par foyer*
 - *10€ par carte supplémentaire ou perdue*
- ✓ Limite par apport =
 - *50 litres pour les déchets toxiques*
 - *0,5m³ pour les gravats*
 - *2m³ pour les autres déchets*



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA DÉCHÈTERIE

Les filières REP – Responsabilité Élargie des Producteurs

Ce sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ils reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LA DÉCHÈTERIE

On compte, en 2021, 11 filières REP, la CCPR adhère à 9 d'entre elles de façon directe ou indirecte :

- | | |
|--|--------------------------------|
| • les emballages ménagers, | gestion REP SIDEFAGE |
| • les papiers, | gestion REP SIDEFAGE |
| • les équipements électriques et électroniques (DEEE), | gestion REP CCPR |
| • les éléments d'ameublement (DEA), | gestion REP CCPR |
| • les produits textiles (TLC), | gestion REP La Fibre Savoyarde |
| • les piles et accumulateurs, | gestion REP CCPR |
| • les produits chimiques (DDS), | gestion REP CCPR |
| • les pneumatiques, | gestion REP Granulatex |
| • les dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement DASRI | gestion REP CCPR |
| • les médicaments à usage humain, | Non REP concerné |
| • les véhicules hors d'usage (VHU). | Non REP concerné |

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA DECHETERIE

CONVENTIONS REP	Dernière date d'obtention	Titulaire
ALIAPUR pour les pneus	23/08/2004	GRANULATEX
Eco-mobilier pour le mobilier	01/09/2013	CCPR
EcoDDS	21/02/2014	CCPR
OCADE3E et Ecosystem pour les DEEE	21/05/2020	CCPR
DASTRI pour les DASRI	12/12/2013	CCPR
Récylum pour les DEEE (ampoules)	19/11/2009	CCPR
Re-Fashion Eco TLC pour les textiles	19/01/2017	La Fibre savoyarde
COREPILE pour les piles	07/11/2017	CCPR
CITEO pour les emballages et les papiers	30/12/1999	SIDEFAGE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LA DÉCHÈTERIE

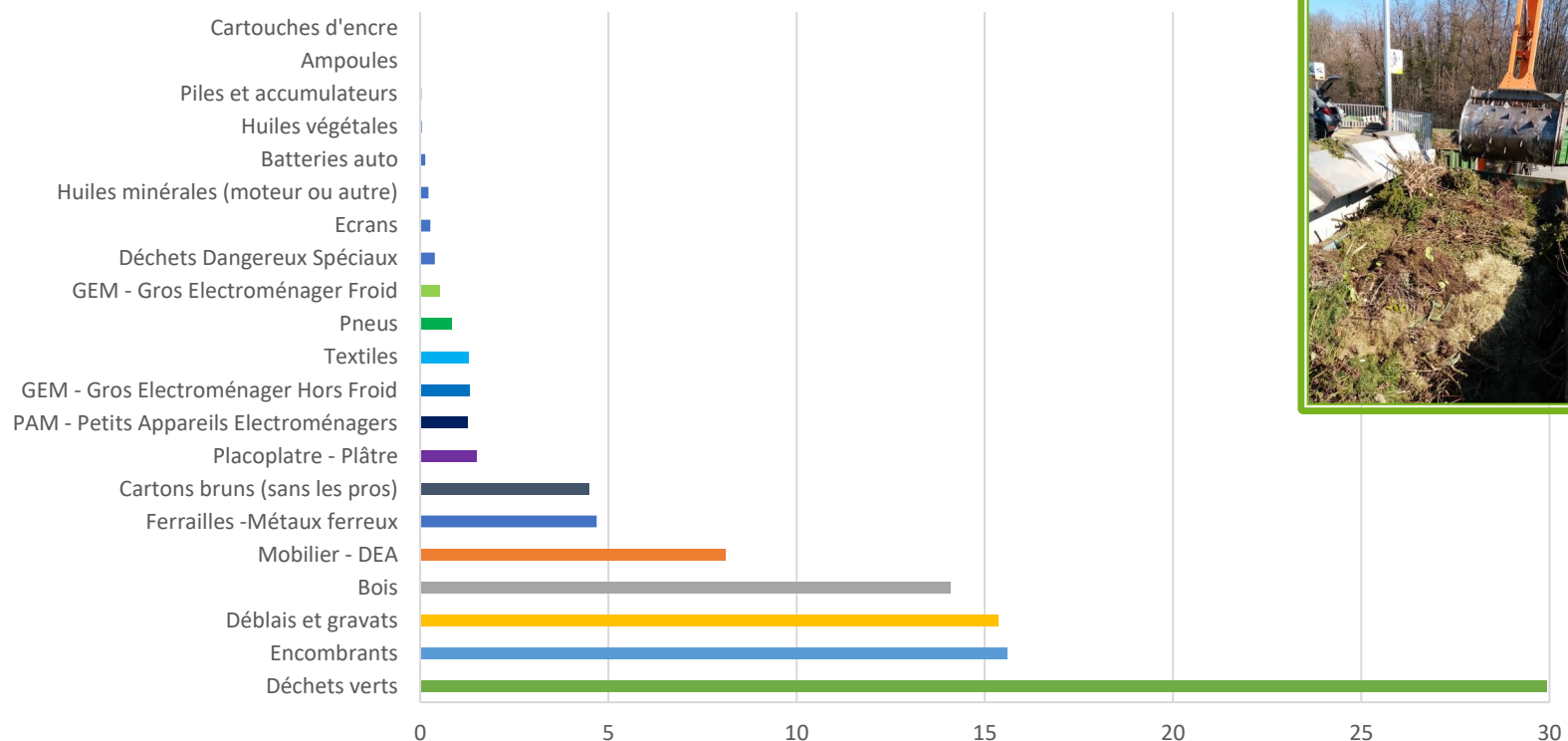
Alors que l'on constate une stabilisation des OMR et de la collecte sélective 3 flux, les quantités déposées en déchèterie bondissent de 26% par rapport à 2020 (fermeture liée au COVID) et de 9 % par rapport à 2019.

Soit, 288 kg par habitant.

Déchets acceptés	2019	2020	2021	Variation en %
Batteries auto	1,94	4,75	11,24	+136,63%
Bois	1 034,16	953,82	1 184,64	+24,24%
Cartons	311,67	288,00	377,00	+30,9%
DDS (DMS + ECODDS)	37,29	33,93	32,96	-2,85%
Déblais et gravats	1 134,38	984,66	1 292,30	+31,24%
Déchets verts	2 434,88	1 929,82	2 520,40	+30,6%
Ecrans	24,80	25,20	22,92	-9,05%
Encombrants	1 143,82	1 056,96	1 311,86	+24,15%
Ferailles - Métaux ferreux	342,16	306,44	394,30	+28,76%
GEM - Gros Electroménager Froid	44,20	38,20	43,42	+13,67%
GEM - Gros Electroménager Hors Froid	101,10	99,40	109,64	+10,30%
Huiles minérales (moteur ou autre)	15,43	12,53	18,26	+50 %
Huiles végétales	3,51	2,25	3,20	+42,22%
DEA - Mobilier	691,56	582,84	683,40	+17,25%
PAM Petits Appareils Electroménagers	99,10	105,40	105,93	+0,50%
Piles et accumulateurs	2,35	2,58	2,92	+13,18 %
Placoplatre - Plâtre	118,82	93,30	125,00	+33,98%
Pneus	66,18	53,00	69,98	+32,04 %
Textiles	113,57	88,44	107,72	+ 21,8%
Ampoules		0,74	1,19	+ 60,81%
Cartouches d'encre	-	0,42	0,13	-69,04%
Total en T.	7 720,91	6 662,68	8 418,41	+26,35%

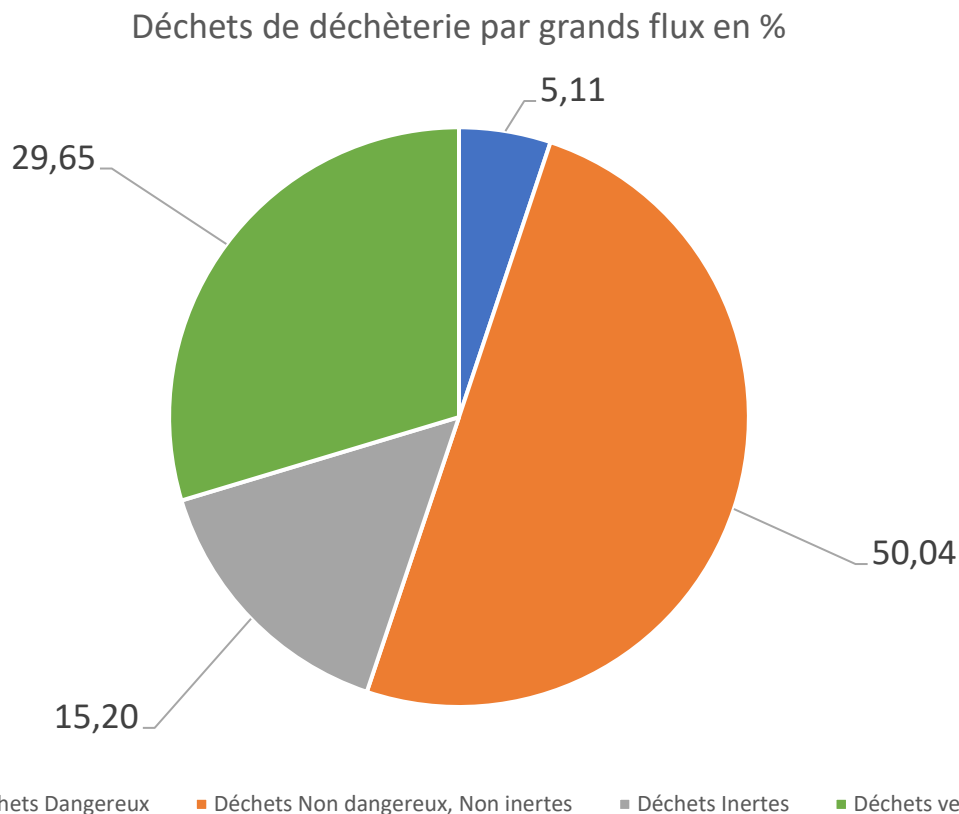
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LA DÉCHÈTERIE

Déchets de déchèterie en %



Les déchets verts représentent 30% des déchets déposés en déchèterie

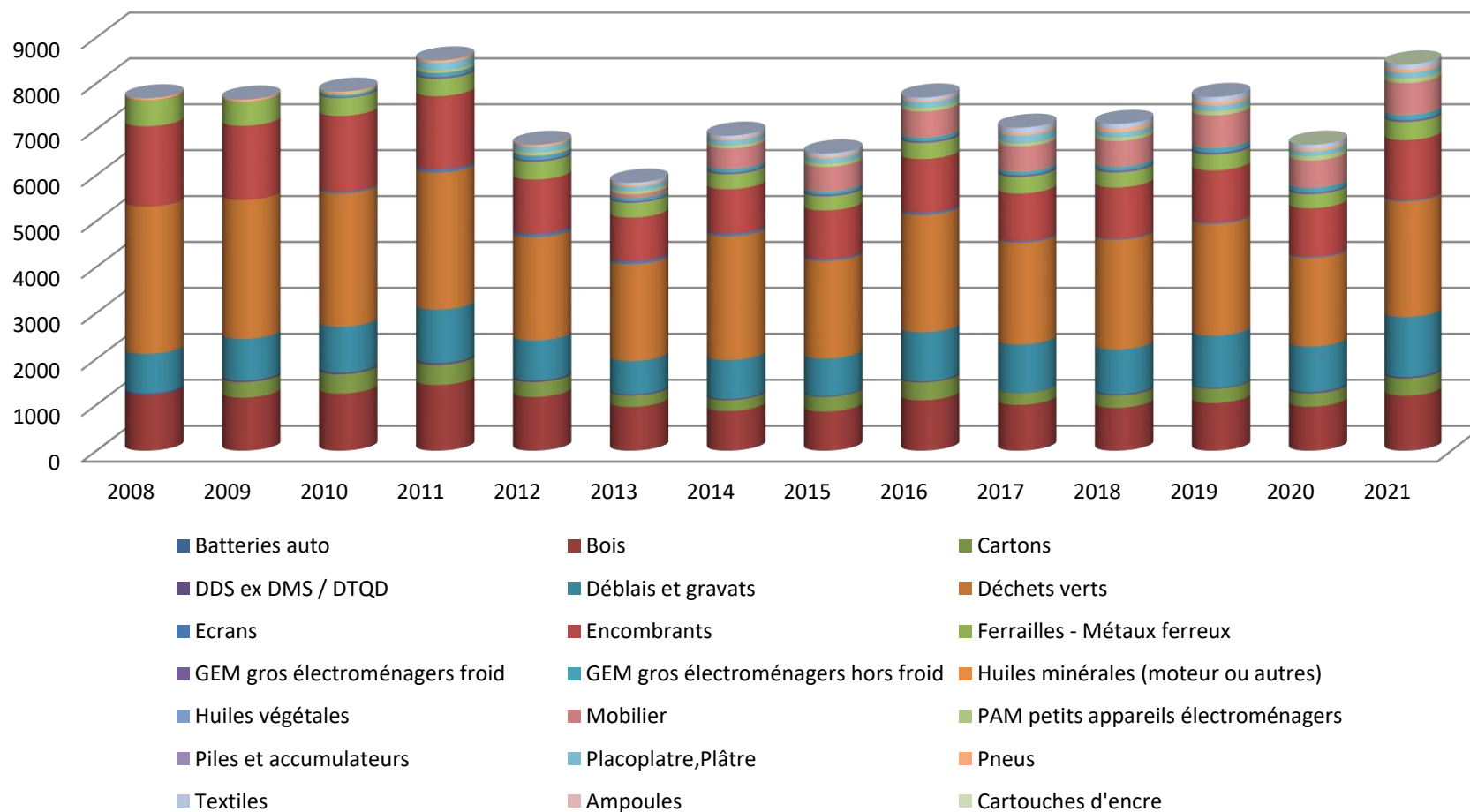
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LA DÉCHÈTERIE



- ✓ Déchets dangereux : batteries autos, déchets chimiques (DDS), tous les appareils électriques et électroniques, les huiles minérales et végétales, les ampoules et les cartouches d'encre;
- ✓ Déchets non dangereux, non inertes : Le bois, les cartons, les déchets verts, les encombrants, les ferrailles, le mobilier, les placoplâtre et le plâtre et les pneus;
- ✓ Déchets inertes : Les déblais et gravats

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES - LA DÉCHÈTERIE

Evolution des tonnages de déchèterie 2008 - 2021



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

3. LES TRAITEMENTS

La compétence du **traitement des déchets ménagers et assimilés** a été transférée au **SIDEFAGE**, les ordures ménagères sont livrées au quai de transfert de Saint Pierre-en-Faucigny par la CCPR et prises en charge pour le transfert et le traitement sur l'usine de valorisation énergétique de Bellegarde sur Valserine.

La collecte sélective 3 flux et ses traitements sont des compétences du **SIDEFAGE** qui fait intervenir des prestataires. Ces déchets sont destinés aux circuits de valorisation des matières pour réintégrer les circuits de production de nouveaux produits.

Les déchets de déchèterie sont collectés et traités par la **société Excoffier** détentrice du marché pour la CCPR jusqu'en 2023. Le détail des filières de traitement est exposé dans les tableaux suivants :



VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE



VALORISATION
MATIÈRE



VALORISATION
ORGANIQUE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES TRAITEMENTS

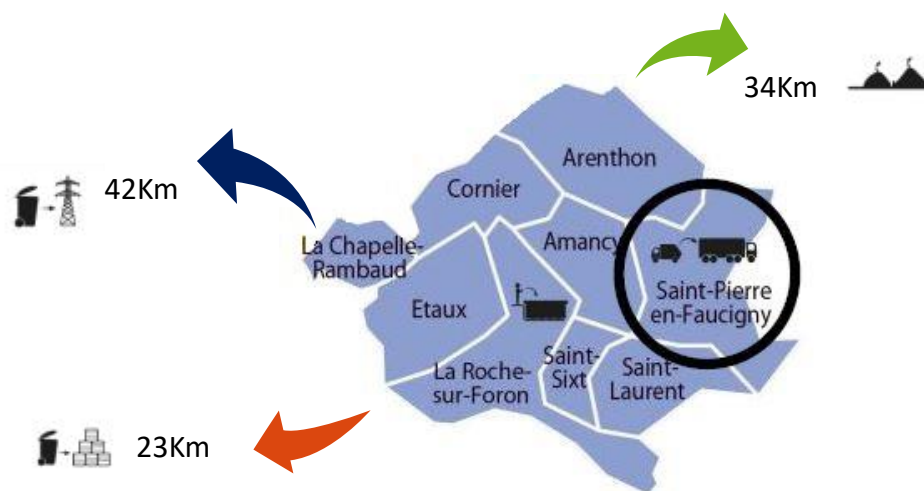
Déchets Encombrants Ménagers			
Déchet	Type de traitement	Centre de traitement	Coordonnées
Carton	Tri, compactage et valorisation matière	Excoffier Recyclage	74350 Villy-le-Pelloux
Métaux	Tri, compactage et valorisation matière	EXCOFFIER Frères Bourbier Issoire	363, Rte de Boisy Groisy (74570) Issoire (63500)
Bois - palettes	Valorisation matière	Excoffier Annecy Récupération	10 Route de la Salle, Cran-Gevrier (74960)
Bois B	Broyage, valorisation matière	Saviola ou en repli : Egger	Mortara, Italie ou en repli Rambervillers (88700)
Bois A	Tri, préparation et valorisation énergie	IDEX Energies	Annecy (74000)
Encombrants non incinérables *	Valorisation matière, énergie, incinération	Excoffier , chaine de tri haute performance	Villy-le-Pelloux (74350)
Déchets verts	Valorisation matière	La Compostière de Savoie	Perrignier (74550)
Plâtre	Tri, préparation et valorisation matière	Placoplatre	Chambery (73000)
Huiles Minérales	Valorisation Matière	FAURE Collecte d'Huiles	Luzinay (38200)

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES TRAITEMENTS

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) – Autres Déchets Dangereux			
Déchet	Type de traitement	Centre de traitement	Coordonnées
Mercure	Traitement et valorisation matière	TRIALP TREDI	73000 CHAMBERY 88150 SALAISE SUR SANNE
Radiographies			
Aérosols			
Produits de laboratoire	Incinération ou traitement physico-chimique		
Produits chlorés	Incinération		
Emballages souillés			
Filtres à huile	Valorisation matière après séparation métal / huile		
Liquides incinérables	Valorisation énergétique		
Peintures, produits pâteux, colle, solvant non chlorés			
Produits phytosanitaires	Traitement physico-chimique		
Acides			
Bases			
Batteries	Valorisation matière et neutralisation du plomb	RECYLEX	VILLEFRANCHE SUR SAONE (69657)
Bouteilles de gaz, extincteur et produits explosifs	Traitement et valorisation matière	DI services	77230 Villeneuve sous Dammartin

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES TRAITEMENTS

Localisation des principales unités de traitement



-  Quai de transfert
-  Déchèterie
-  Plateforme déchets verts
Perrignier
-  Unité de Valorisation Énergétique
Valserhône
-  Centre de tri
Villy Le Pelloux

Type d'installation	Commune / site	Mode de gestion	Maître d'ouvrage	Date d'ouverture
Compostage	Perrignier - ZA Les Bougeries	Gestion privée	COMPOSTIERE DE SAVOIE - TERRALYS	01/11/1998
Incinérateur	Bellegarde-sur-Valserine - ZI Arlod	Contrat de service	SIDEFAGE	01/02/1998

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES TRAITEMENTS

Les huiles alimentaires d'origine végétales

Depuis 2019, les déchets issus des boues d'épuration servent à créer une énergie locale, renouvelable et non délocalisable : *le biométhane*. Ces déchets permettent d'éviter de consommer des énergies fossiles, tout en réduisant au quotidien l'impact de la circulation routière sur la qualité de l'air de nos territoires.

Ce projet aujourd'hui très concret, permet de faire rouler grâce à nos déchets d'assainissement, des voitures : celles de la CCPR (+ de 70% du parc automobile roulant au biogaz à ce jour dont notamment, 2 bennes à ordures ménagères) et celles de n'importe quel habitant du Pays Rochois qui a choisi un véhicule roulant au GNV.

Pour aller plus loin, l'enjeu pour le Pays Rochois est d'augmenter les "intrants" pour augmenter les capacités de production de biométhane. L'une des solutions choisie ? Intégrer les huiles alimentaires collectées en déchèterie !



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES TRAITEMENTS

Les huiles alimentaires d'origine végétales

Faites des frites et participez à la création de biométhane !



3,2 tonnes



d'huiles alimentaires collectés en 2021 à la déchetterie du Pays Rochois

+ 70%



des véhicules de la CCPR roulent au GNV

Zéro particule fine



Rouler au GNV, c'est zéro particule fine

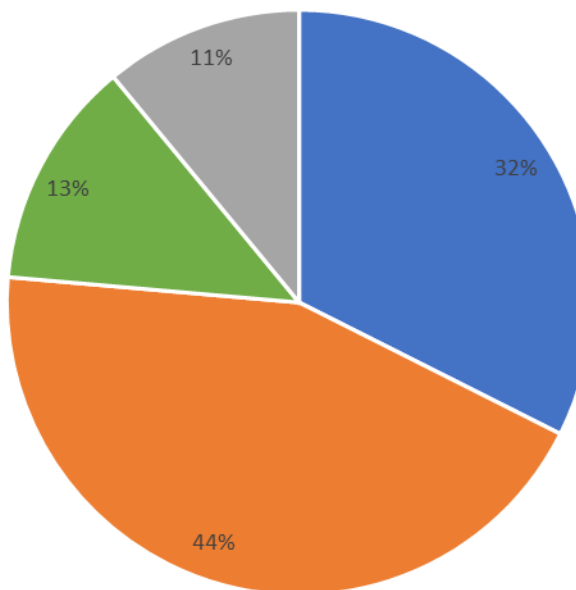


I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES TRAITEMENTS

Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés produits sur notre territoire hors DDS

La loi LTECV août 2015 art. L.541 I.4° du code de l'environnement nous donne comme objectif pour 2025, un taux de valorisation matière (dont organique) de 65% des DNDNI produits sur notre territoire.

Ce taux est actuellement de 45%



■ Valorisation matière ■ Valorisation énergétique ■ Valorisation organique ■ Autre - refus - enfouissement ■ Réutilisation

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES TRAITEMENTS

Détail du traitement des ordures ménagères :

Les ordures ménagères collectées par les services de la Communauté de Communes du Pays Rochois sont déchargées au quai de transfert de Saint Pierre en Faucigny sous maîtrise d'ouvrage SIDEFAGE.



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES TRAITEMENTS

Détail du traitement des ordures ménagères :

Après avoir été pesés, les déchets sont compactés dans des caissons qui sont acheminés par la route à Etrembières où ils seront chargés sur un train à destination de l'usine de valorisation énergétique de Bellegarde sur Valserine.



Les déchets sont déchargés dans la fosse de réception de l'usine pour y être repris par un grappin muni d'un peson, opération réalisée « manuellement » par un opérateur. S'en suit le processus d'incinération dans un four dont les fumées sont captées pour être retraitées. La chaleur de ces fumées permet la production d'électricité par un turbo-alternateur,

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LES TRAITEMENTS

2021 EN BREF

DES TRAVAUX UNIQUES EN FRANCE : LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES FUMÉES

Après six mois de travaux relatifs à la modernisation du système de traitement des fumées de l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique), plus de deux mois et demi de retard dans les travaux, l'Usine de Valserhône a été remise en route début décembre 2021. Des travaux qui font du site l'un des plus propres de France. Un vrai soulagement pour les élus, les collaborateurs mais également pour les 164 communes et les 450.000 habitants du territoire.

Les travaux de remplacement du système de traitement des fumées de l'UVE, dit double traitement sec, correspondent à une vraie démarche de progrès. Ils furent l'occasion d'assurer une importante maintenance fours et chaudières et de procéder aussi à une révision de l'unité. Ils permettront d'améliorer les performances des rejets dans l'atmosphère de l'UVE et son impact environnemental, de renforcer le confort d'exploitation, d'avoir un équipement en capacité d'évoluer dans le futur et d'optimiser les consommations d'eau et de réactifs. En outre, ces nouveaux travaux permettront d'optimiser la production d'électricité.

81 407 TONNES DE DÉCHETS DÉROUTÉS

Le SIDEFAGE a commencé à engager dès le mois d'avril et jusqu'en décembre le détournement de plus de 81 000 tonnes de déchets... 60 000 tonnes étaient initialement prévues mais le retard a considérablement augmenté la quantité et de surcroît, le coût.

Durant la période des travaux, ce ne sont pas moins de six sites de départ et 20 sites de réception qui furent sollicités, nécessitant 36 itinéraires différents.

NOUVEAU TRAITEMENT DES EAUX DU SITE

Les travaux permettent de moderniser l'installation vers un traitement des fumées semi-humide à un traitement sec et la gestion des eaux du site a ainsi été revue. Ils permettent également le recyclage des purges de chaudières. Une opération importante pour gagner en qualité et en longévité.

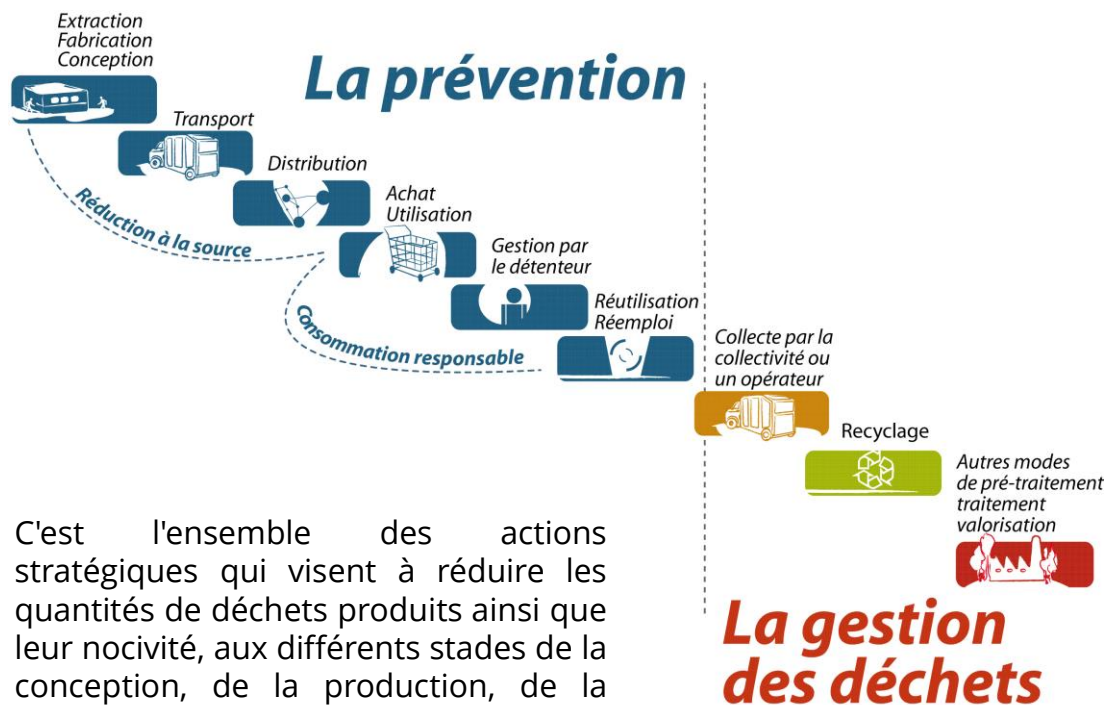


Schéma de principe de l'usine de valorisation énergétique de Bellegarde



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

4. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



C'est l'ensemble des actions stratégiques qui visent à réduire les quantités de déchets produits ainsi que leur nocivité, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et produits (cf. schéma).

Pourquoi est-il important de réduire ses déchets ?

Dans l'hexagone, notre production de déchets a doublé en cinquante ans ! La réduction des déchets permet d'économiser nos ressources naturelles limitées, de limiter nos impacts sur l'environnement et le climat, d'avoir moins recours à l'incinération ou au stockage des déchets. Enfin, cela permet à la collectivité de pouvoir maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets : collecte, recyclage, valorisation énergétique et élimination.

La législation :

La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, et transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

La CCPR a réalisé son premier PLPDMA en 2012 pour une durée de 5 ans. Le PLPDMA concerné est le deuxième, il a pris fin en décembre 2021.

Ce programme consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Notre PLPDMA s'appuie sur la LTECV qui a doté la France d'objectifs en termes de prévention des déchets :

- ✓ *Réduire de 15 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitants en 2030 par rapport à 2010*
- ✓ *Valoriser 65% des déchets non dangereux d'ici 2025*
- ✓ *- 50 % de mise en décharge d'ici 2025*

L'objectif de réduction à atteindre pour 2030 est donc de 523kg de DMA/hab/an. Avec 608,22kg en 2021, nous sommes 13,26% au dessus de l'objectif (sont pris en compte les OMR, le tri, la déchèterie, les Dasri, les cartons bruns des professionnels et le textile).

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

2. La communication tout au long de l'année

Pour sensibiliser les habitants du Pays Rochois, la CCPR mène des actions de prévention conjointement avec le SIDEFAGE qui a une ambassadrice du tri et un maitre composteur, partiellement affectés à notre territoire.

Depuis 2016, la CCPR compte dans ses effectifs une chargée de prévention des déchets afin de déployer son programme local et de mettre en œuvre des actions ciblées.

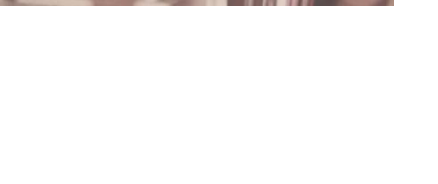
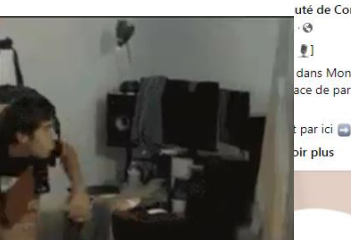
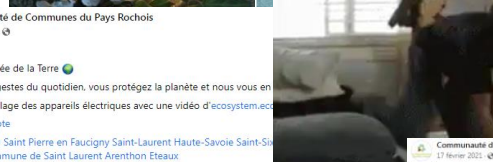
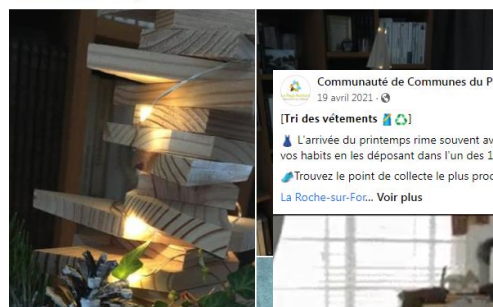
Depuis juillet 2019, le poste de chargée de prévention des déchets a été contractualisé par un emploi à plein temps.

Des rendez-vous annuels sont programmés en corrélation avec les évènements nationaux liés aux déchets et au développement durable :

- Semaine du compostage de proximité (avril)
- Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD - juin)
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD – novembre)

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

Les réseaux sociaux





I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

La semaine du Compostage de proximité – du 27 mars au 13 avril

Ça bouge
dans le Pays Rochois

6 animations programmées :

- ✓ Compostage aux jardins familiaux d'Oliot à la Roche-sur-Foron
(annulé cause COVID)
- ✓ Tester son sol aux jardins familiaux de Saint Lauren
(annulé cause COVID)
- ✓ Distribution de compost à la Déchèterie
- ✓ Test ludique dématérialisé sur le site internet de la CCPR
- ✓ Opération « Chasse aux slip »
(annulé cause COVID)
- ✓ Expo Lombricompostage à la Bibliothèque d'Eteaux



11.03.2021

DÉCHETS

Du 27 mars au 3 avril : semaine du compostage au Pays Rochois

Dès le 27 mars 2021, participez aux animations proposées sur le Pays Rochois pour la semaine du compostage !

MERCREDI 31 MARS
DE 8H À MIDI
DU COMPOST
AVEC MES DÉCHETS !



Déchetterie du Pays Rochois
Impasse du Môle - La Roche-sur-Foron

Jardiner au naturel en fabriquant votre propre compost ? C'est ce que vous propose la CCPR en vous aidant à acquérir un composteur. Venez rencontrer Sylvie à la déchèterie et repartez avec un peu de compost pour amender votre potager !

(Maximum 200 litres par foyer, pensez à apporter votre contenant !)

SAMEDI 3 AVRIL À 10H

PLANTE
TON SLIP

Jardins partagés
Route de la Fratrière - Saint-Laurent

Nos sols sont vivants ! Pour observer la biodiversité sous terre, l'ADEME et la CCPR vous proposent... de planter un slip ! Après deux mois, vous pourrez le déplanter et découvrir ce qu'il en reste. Les trous formés sont des signes du travail des petits organismes peuplant nos sols. Vous découvrirez ainsi ce qu'il se passe sous terre !

Un atelier est proposé le samedi 3 avril 2021, de 10h à 12h aux jardins partagés de Saint Laurent, avec l'association Corti et Vardi. Rien ne vous empêche d'ensuite tester le sol à d'autres endroits et de perpétuer l'exercice !

Vous désirez acquérir un composteur grâce à l'aide financière de la CCPR ? Sylvie sera également présente pour vous expliquer comment faire !

Jouez au quiz du compost !

TOUTE LA SEMAINE
DU 27 MARS AU 3 AVRIL
LE QUIZ DU COMPOST

En ligne

Êtes-vous la reine ou le roi du compost ? C'est ce que vous pouvez découvrir en jouant à ce quiz ! Et ce n'est pas tout, puisque votre participation au quiz vous inscrit à un tirage au sort qui vous permettra de peut-être gagner un de nos lots 100% compostage :

✓ Prix 1 – jardin = 1 composteur individuel de jardin + 1 plan de framboisier
✓ Prix 2 – jardin = 5 litres de lombrithé + 1 pied de Romarin
✓ Prix 3 – jardin = 1 litre de lombrithé + 1 pied de persil

✓ Prix 1 – appartement = 1 lombricomposteur d'appartement + 1 jardinière de plantes aromatiques
✓ Prix 2 – appartement = 5 litres de lombrithé + 1 jardinière de fraises
✓ Prix 3 – appartement = 1 litre de lombrithé + 1 pied de persil

Nous attendons avec impatience vos participations !

TOUTE LA SEMAINE
DU 27 MARS AU 3 AVRIL

LE LOMBRICOMPOSTAGE
VOUS CONNAISSEZ ?

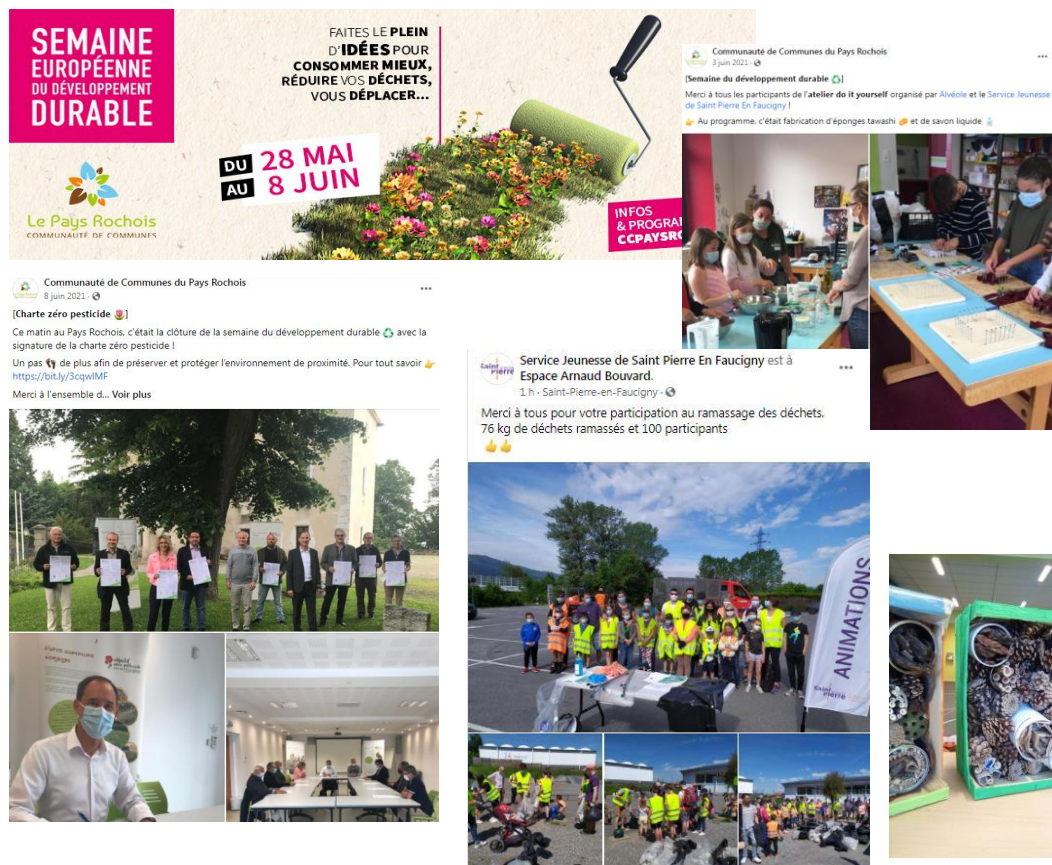


Médiathèques
Pays Rochois

Découvrez le matériel utile au lombricompostage dans vos médiathèques !

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

La semaine du Développement Durable– du 28 mai au 8 juin



18 animations programmées :

- ✓ 8 annulées cause COVID, faute de participants ou météo non favorables
- ✓ 10 maintenues :
 - Découverte du Rucher Technique
 - Nettoyage de la nature
 - Cinéma « Le Tri de l'Homme »
 - Ateliers Up-cycling by EOS
 - Atelier zéro déchets
 - A l'école sans voiture !
 - Marché de l'économie circulaire
 - Info TRI marcher d'Amancy
 - Brico récup !
 - Signature de la charte zéro pesticides dans nos communes

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DÉCHETS

La semaine de Réduction des Déchets – du 20 au 27 novembre



Communauté de Communes du Pays Rochois
26 novembre 2021

[Réduction des déchets - gratiféria]

Fini le Black Friday, place à la gratuité et au réemploi ! Venez déposer et chiner dans une ambiance conviviale !

le samedi 27 novembre 2021
de 9h à 12h30
ancienne ca... Voir plus



10 animations programmées :

- Le jardin zéro déchets
- Broyage de déchets verts - Eteaux
- Repair café
- Ateliers partage d'expériences pour réduire ses déchets
- Apprendre à faire ses cosmétiques solides
- Entretenir sa maison avec des produits basiques
- Coutures et déco de Noël zéro déchets
- Info TRI marché d'Amancy
- Gratiféria
- Bâtiment zéro déchets

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

3. Le compostage

L'opération de promotion du compostage individuel a été lancée par la Communauté de Communes du Pays Rochois en 2010.

Afin de répondre aux exigences réglementaires relatives à la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et à la loi pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire du 10 février 2020, le SIDEFAGE lance fin 2020 une étude à l'échelle de son territoire afin d'aider les EPCI dans le choix de leur stratégie concernant la prévention et/ou la collecte des biodéchets.

- ✓ A compter du 1er janvier 2023, les personnes qui détiennent plus de 5 tonnes de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique (seuil à 10 tonnes avant cette date). Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets.

L'étude doit permettre d'obtenir les éléments de décisions dans le but de **définir un schéma territorial** permettant de s'inscrire dans les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) en augmentant le taux de valorisation.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

Fin 2021, les élus de la CCPR décident de retenir le scénario « Tout compostage de proximité » pour déploiement sur le territoire de la CCPR, ce scénario étant celui permettant :

- ✓ D'avoir l'impact environnemental le plus faible (pas d'exportation de biodéchets hormis les déchets verts amenés en déchèterie) ;
- ✓ De réduire le plus les Déchets Ménagers et Assimilés : l'intégralité des tonnages de biodéchets détournés des OMr par compostage de proximité est soustrait des tonnages de DMA produit sur le territoire de la CCPR (action de prévention) ;
- ✓ D'avoir le coût à l'habitant le plus bas.



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

a. Le compostage individuel de jardin

Les foyers désireux de produire du compost peuvent s'équiper d'un composteur individuel dont le coût est en partie supporté par la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Les composteurs sont mis à disposition des habitants du Pays Rochois sur la base d'une démarche volontaire de leur part et du versement d'une participation financière à hauteur de 15 € par composteur. Il est possible d'obtenir 1 composteur par foyer s'acquittant de sa redevance des ordures ménagères, tous les 7 ans (temps de garantie du matériel).

En 2021, ce sont 153 composteurs qui ont été distribués soit une progression de 10,64% par rapport à 2020 et de 16,8% par rapport à 2019.

Depuis le démarrage de la campagne de promotion du compostage domestique 1480 composteurs ont été distribués.

In fine la promotion du compostage domestique a pour but de réduire la part de déchets fermentescibles présentée à la collecte des ordures ménagères et de valoriser les déchets qui peuvent l'être.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

Les résultats de caractérisation des OMR du SIDEFAGE montrent une baisse de la quantité des fermentescibles dans les ordures ménagères avec 12,93 % en 2021 soit encore plus de 31kg/an/hab. Ce pourcentage ayant tendance à diminuer depuis 2016 (23%),

L'évitement estimé avec la pratique du compostage est de 65kg / composteur / an. En considérant les 1480 composteurs distribués et en estimant qu'ils sont tous en fonctionnement, le tonnage annuel évité est de 96,2 tonnes (source ADEME sans RI)

A noter également que tous les habitants du territoire ne disposent pas d'un composteur qui serait fourni par la CCPR et que nous pouvons imaginer que certains compostent sans ce matériel.



Composteur en bois
proposé depuis 2020

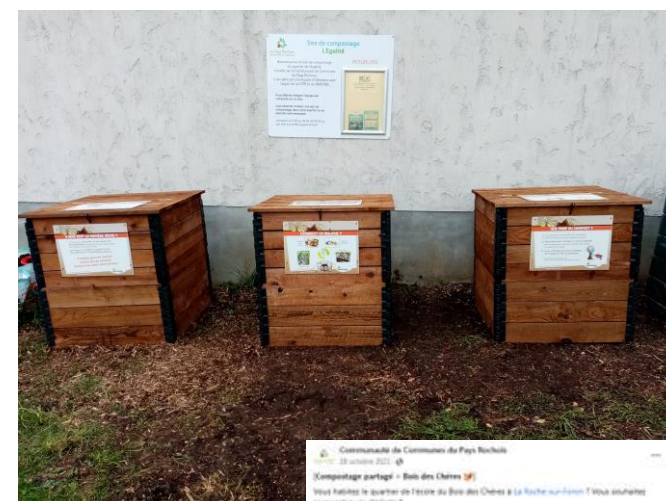
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

b. Le compostage partagé de quartier

Début 2021 il y a trois sites de compostage collectif en fonctionnement sur le territoire de la Roche-sur-Foron. Ce sont des sites de quartier qui sont accompagnés dans leur fonctionnement par la CCPR.

Deux sites sont encadrés par des bénévoles. Le centre bouddhiste se charge de l'aire de compostage de l'Egalité et un collectif du quartier de la MJC s'occupe de celui du jardin partagé de la MJC. On estime la fréquentation des deux sites à une trentaine de foyers.

Le troisième site, situé au pied des immeubles des Chères, n'a plus de bénévoles pour assurer le suivi. Il a été fermé en mai 2021 puis réouvert en octobre 2021 car pris en main par de nouveaux bénévoles



Quartiers de
l'Egalité et
des Chères



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

c. Le compostage partagé en pied d'immeuble

En 2021, ce sont 13 sites de compostages partagés en pied d'immeuble qui sont en fonctionnement (2 nouveaux).

Ces aires de compostage partagé permettent de détourner environ 7 tonnes de biodéchets par an du cycle de traitement des ordures ménagères (source ADEME sans RI).



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

d. Le compostage individuel d'intérieur = Lombricompostage

Appelé aussi vermicompostage, le lombricompostage est une méthode de compostage dont le processus de décomposition s'effectue essentiellement grâce à des vers du genre *Eisenia*. On peut garder le lombricomposteur chez soi, dans son garage, dans sa cuisine ou dans un placard (température comprise entre 15 et 25 °C).

Après une opération foyers témoins menée en 2013, la CCPR propose à ses habitants de s'équiper d'un lombricomposteur moyennant une participation à hauteur de 35 € soit 30% du cout d'achat du matériel et des vers.

Fin 2021, 27 foyers supplémentaires ont été équipées soit 13 foyers de moins qu'en 2020.

A ce jour, 150 lombricomposteurs ont été distribués.



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

e. Opération STOP PUB

L'opération « Stop-pub » mise en place en 2007 se poursuit et fait parti du PLPDMA en cours. Des autocollants sont disponibles à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Depuis 2017 ils sont aux couleurs du Pays Rochois.

Ils sont distribués aux accueils des mairies, de la CCPR, dans les médiathèques et autres lieux culturels ainsi que ponctuellement lors de réunions ou d'évènements festifs.

Le taux d'équipement des boites aux lettres du territoire est aujourd'hui d'environ 54% (source la poste 2019), permettant ainsi d'éviter 24kg de publicité non sollicitée par boîte.



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

f. Exemplarité de la collectivité

La Communauté de Communes du Pays Rochois et ses services ont souhaité être « exemplaires » en matière de gestion des déchets. Des bacs de tri du papier ont été mis en place dans les bureaux de la Maison de Pays depuis janvier 2007.

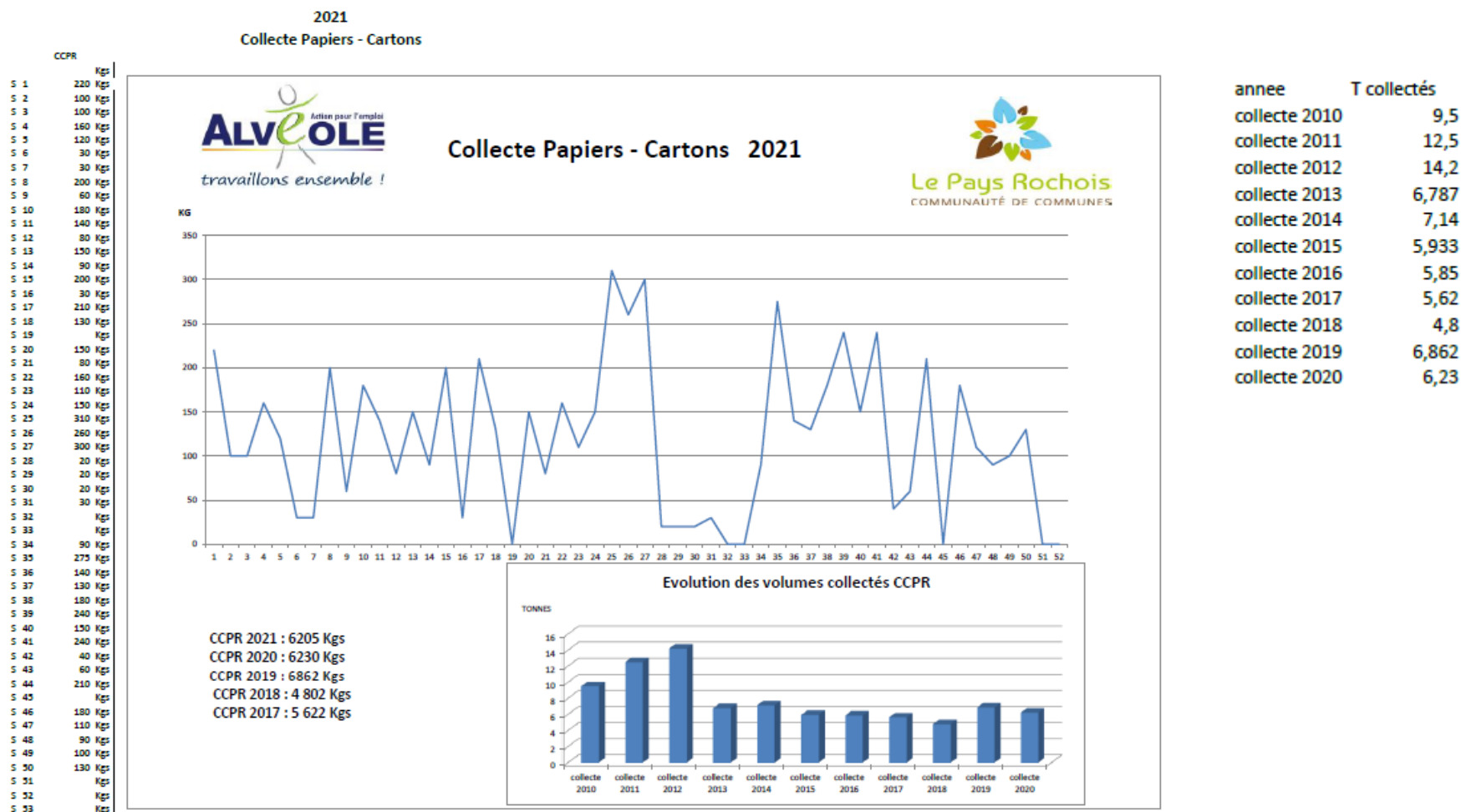
La collecte du papier, des cartons à la Maison de Pays, dans les écoles maternelles et au centre de loisirs est effectuée par l'entreprise d'insertion ALVEOLE une fois par semaine. Ces déchets sont ensuite envoyés à la déchèterie pour être triés et valorisés.

En 2021, ce sont ainsi 6.2 tonnes de papier qui ont pu être recyclés.

Les cartouches d'encre des imprimantes et photocopieurs sont collectées séparément pour être retraitées.

La collectivité favorise également l'achat de papier recyclé.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS



I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

4. Convention de partenariat avec LA FABRIQUE A BICLOU

En 2017« La Fabrique à Biclou » a sollicité le soutien de la CCPR pour la collecte des vélos déposés en déchèterie. L'objectif étant de redonner vie à des vélos destinés à la ferraille et de constituer un stock de pièces détachées mises ensuite à disposition des adhérents et ainsi favoriser le réemploi.

Cette association, très active lors des événements (semaine européenne de réduction des déchets...) propose, tous les jeudis soirs, des ateliers pour régler ou réparer son vélo.

En 2021, le nombre de vélos collectés sont au nombre de 253. 150 d'entre eux ont été amenés à l'atelier et une cinquantaine ont pu être réparés et roulent à nouveau. Une centaine de vélos ont été démontés en vue de récupérer des pièces. Environ 50 vélos ont été donnés par des particuliers et des copropriétés.

La majorité des vélos a été récupérée entre les mois de janvier et août. De septembre à décembre, une baisse significative est à noter.



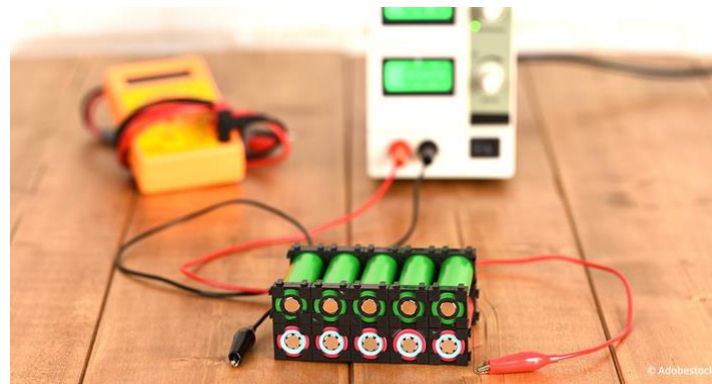
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES – LA PREVENTION DES DECHETS

5. Convention de partenariat avec ET APRES?

En 2020, une convention similaire à celle de la « Fabrique à biclou » a été passée avec « Et après ». Cette association a pour objectifs le réemploi de cellules au lithium contenues dans les batteries des ordinateurs et téléphone portables.

Elle propose de développer et d'aider ses adhérents au développement de produits innovants ayant pour but de limiter notre impact sur l'environnement, en incluant dans ces produits une importante part de matériaux récupérés.

En 2021, l'association est toujours à la recherche d'un local, elle ne s'est donc pas développée. 5 barils de 300 litres ont été collectés avec une rentabilité de 25% soit 375 litres. In fine, ce sont 1 100 cellules lithium (équivalent à 180 batteries d'ordinateur portable ou d'outillage portatif) qui ont pu être réutilisées dans la création de petites batteries 12v.



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES MONTANTS PERCUS

REDEVANCE	REOM – Redevance Ménagères des Ordures	Redevance spéciale (professionnels)
Montants perçus en € HT	2 181 993 €	310 000€

AUTRE RECETTES	Recettes industrielles : ventes, prestations	Soutien à la valorisation des organismes agréés	Subventions : fonctionnement, aide à l'emploi, communication
Montants perçus en € HT	171 862€	45 990€	4 000€

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES COUTS DE SERVICE

Le tableau ci-après synthétise les dépenses et recettes du service déchets en les détaillant par flux de déchets.

Il a été réalisé avec la matrice Compta Cout qui prend en compte l'ensemble des données du budget Ordures ménagères mais également les dépenses de fonctionnement des service supports qui sont portés par le budget principal. Nous gagnons donc en précisions.

Nous pouvons constater qu'en 2021, le taux de couverture du budget était de 90%. Les 10% manquant ayant été couverts par le budget principal.

A noter que les dépenses liées au SIDEFAGE représentent 1 154 305€ soit 38% de l'ensemble des dépenses liées au service.

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

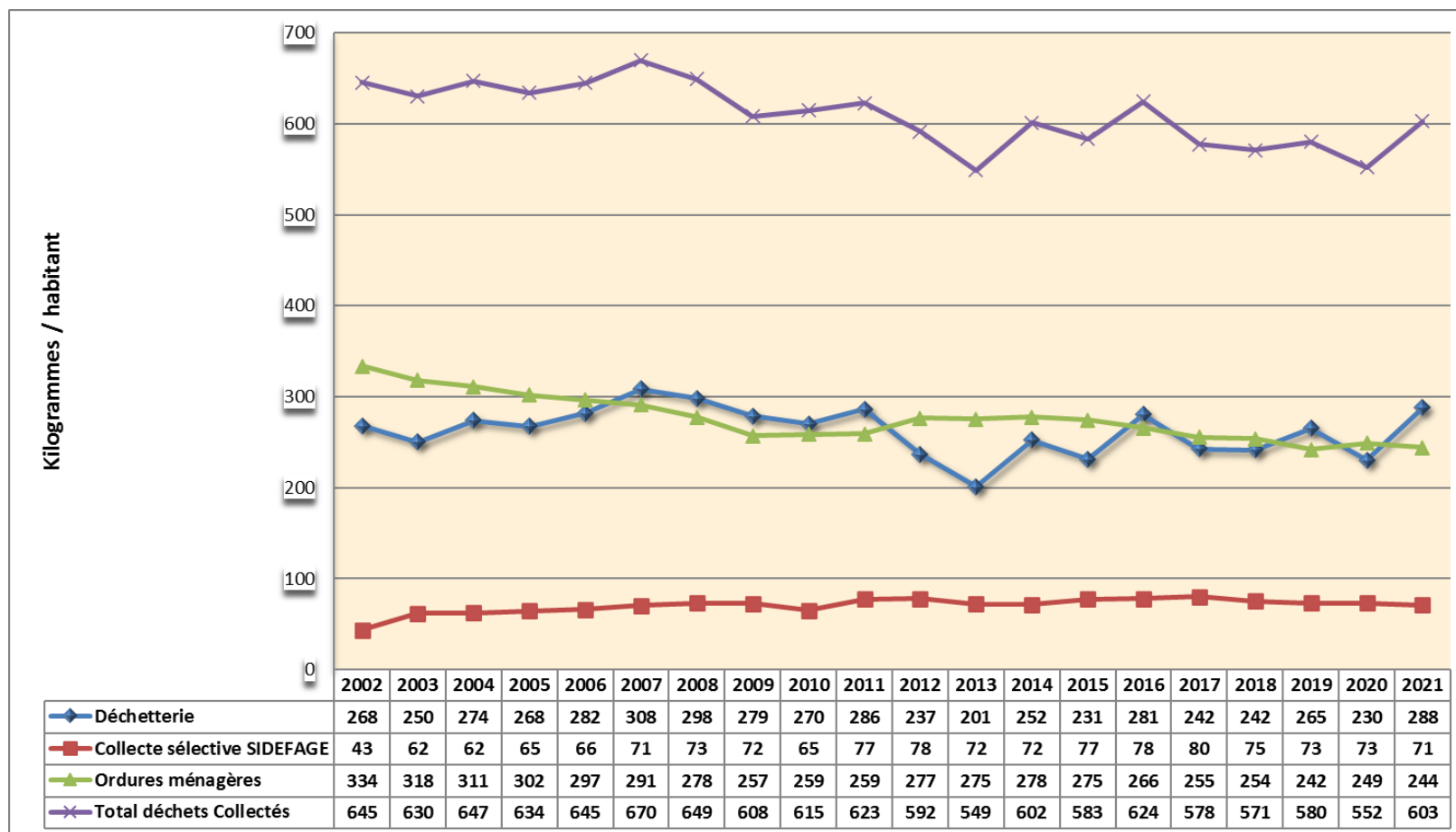
Population DGF 2021 29267
Population au PAP 15276
Population au PAV 13894

			Ordures Ménagères			Collecte sélective	Déchetterie	Déchets des professionnels Cartons	DASRI	Gestion du passif / Entretien Décharge	Total 2021	Comparaison 2020
			PAP	AV	Total							
Charges	Structure	Personnel Administratif Communication Fonctionnement	240 259 €	238 447 €	478 706 €	27 252 €	204 595 €	10 426 €	97 €	276 €	721 352 €	
		Prévention	3 162 €	2 906 €	6 068 €		2 308 €	171 €			8 547 €	
	Prestation	Pré-collecte	18 446 €	66 392 €	84 838 €	643 €		2 191 €			87 671 €	
		Collecte	243 911 €	154 100 €	398 011 €		214 131 €	46 025 €			658 167 €	
	Traitement	Transfert/transport					125 578 €			1 515 €	125 578 €	
		Traitement des déchets non dangereux (facturation)	418 940 €	452 783 €	871 723 €	148 765 €	361 012 €			533 €	1 382 032 €	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					20 278 €		533 €		20 278 €	
TOTAUX CHARGES			505 778 €	914 627 €	1 839 345 €	176 660 €	927 901 €	58 813 €	630 €	2 324 €	3 003 625 €	2 873 654 €
Produits	Vente de matériaux / composteurs/ location de bacs/ soutien des éco organismes		17 800 €	2 212 €	20 012 €	120 €	154 547 €				174 559 €	
	Reprise de subvention d'investissement			40 893 €	40 893 €	1 378 €	3 216 €	459 €			45 947 €	
	Subvention SIDEFAGE "bon trieur"					0 €	0 €	0 €			0 €	
TOTAUX PRODUITS			17 800 €	43 104 €	60 904 €	1 498 €	157 763 €	459 €	0 €	0 €	220 505 €	115 711 €
Contributions	REOM		710 990 €	683 241 €	1 394 230 €	137 320 €	602 818 €	45 726 €	494 €	1 404 €	2 181 993 €	
	REOM PRO		139 571 €	134 124 €	273 695 €	26 957 €		8 976 €	97 €	276 €	310 000 €	
TOTAUX CONTRIBUTIONS			5 694 615 €			354 818 €	2 013 566 €	118 085 €	1 260 €		2 491 993 €	2 406 467 €
TOTAL CHARGES											3 003 625 €	2 873 654 €
TOTAL PRODUITS + CONTRIBUTIONS											2 712 498 €	2 522 178 €
BUDGET OM -TAUX DE COUVERTURE 90%											-291 126 €	351 476 €
TONNAGES			3430	3706	7136	2067	8418	153	0		17 774	16 119

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

		Ordures Ménagères			Collecte sélective	Déchetterie	Déchets des professionn els Cartons	DASRI	Gestion du passif / Entretien Décharge	Total 2021	Comparaison 2020
		PAP	AV	Total							
Coût par habitant	Structure	16,56 €			0,93 €	7,07 €	0,36 €	0,00 €	0,01 €	24,94 €	
	Prestation	16,50 €			0,02 €	7,32 €	1,65 €	0,00 €	0,00 €	25,48 €	
	Traitement	29,79 €				17,32 €		0,00 €	0,02 €	47,12 €	
	COUT TOTAL PAR HABITANT	62,85 €			0,95 €	31,70 €	2,01 €	0,00 €	0,03 €	97,55 €	99,23€
Coût à la tonne	Structure	70,98 €	65,12 €	67,94 €	13,18 €	24,58 €	69,26 €			175 €	
	Prestation	76,50 €	59,49 €	67,67 €	0,31 €	25,44 €	315,14 €			409 €	
	Traitement	122 €	122 €	122 €		60 €				182 €	
	COUT TOTAL A LA TONNE	269,64 €	246,78 €	257,76 €	13,50 €	110,22 €	384,40 €			186,34 €	171 €

SYNTHESE DES DONNEES SUR LE PAYS ROCHOIS



Ces résultats permettent d'évaluer les performances du service mis en place sur le territoire du Pays Rochois.

SYNTHESE DES DONNEES SUR LE PAYS ROCHOIS

Si la collecte sélective et les ordures ménagères restent stables, on notera une forte augmentation des quantités déposées à la déchèterie avec 315 kg par habitant.

Pour être complet, nous rajouterons les 5,22kg de cartons bruns des professionnels. Nous atteignons alors 608,22 kg par habitant.

Les actions du service doivent permettre l'atteinte des objectifs de réduction des déchets demandés par le grenelle de l'environnement :

- ✓ Réduire de 15 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitants en 2030 par rapport à 2010
- ✓ Valoriser 65% des déchets non dangereux d'ici 2025

L'objectif de réduction à atteindre pour 2030 est donc de 523kg de DMA/hab/an. Nous devons donc diminuer de 13,26 % notre production de DMA.

Notre taux de valorisation des déchets non dangereux est quand à lui de 45%.

Le déploiement des points d'apport volontaire de tri doit être poursuivi, ainsi que les actions de prévention pour faire baisser plus significativement les tonnages d'ordures ménagères collectées. Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire doivent être entreprises et le déploiement du compostage de proximité doit être accéléré pour répondre aux prochaines échéances réglementaires de tri à la source des bio-déchets et diminuer la production de notre territoire,

RPQS 2021 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

